



INSTITUT SUPERIEUR DE COMPTABILITE

**MAITRISE PROFESSIONALISEE DES
TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES**

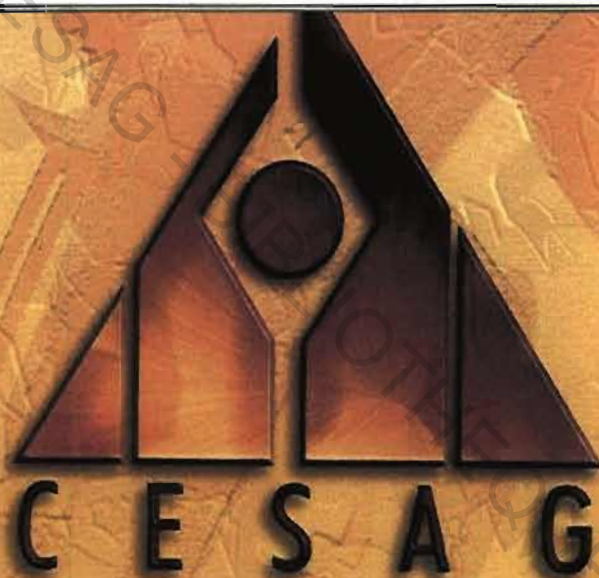
3^{ème} Promotion

2003 - 2005

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

THEME :

**ANALYSE DES RISQUES LIES A LA
COMPTABILITE INFORMATISEE : cas de
l'Hôpital Aristide Le Dantec (HALD)**



**CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN
GESTION**

REDIGE ET PRESENTE PAR :

Mario BARBOZA

DIRECTEUR DE MEMOIRE :

**Gilbert BOSSA
Professeur au CESAG**

Octobre 2005

M0022MPTCF06

2

Bibliothèque du CESAG



107123





INSTITUT SUPERIEUR DE COMPTABILITE

**MAITRISE PROFESSIONALISEE DES
TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES**

3^{ème} Promotion

2003 - 2005

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

THEME :

**ANALYSE DES RISQUES LIES A LA
COMPTABILITE INFORMATISEE : cas de
l'Hôpital Aristide Le Dantec (HALD)**



**CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN
GESTION**

REDIGE ET PRESENTE PAR :

Mario BARBOZA

DIRECTEUR DE MEMOIRE :

*Gilbert BOSSA
Professeur au CESAG*

Octobre 2005

DEDICACES

Cette oeuvre est particulièrement dédié à :

- ❖ Dieu à qui nous rendons grâce surtout pour tous les biens faits dont nous avons bénéficiés
- ❖ nos parents ; notre père et notre mère qui nous ont toujours soutenu dans les moments les plus difficiles
- ❖ nos frères et sœurs pour leurs soutiens durant tout notre cursus

REMERCIEMENTS

- Nous remercions tout particulièrement la Coopération Technique Belge pour nous avoir soutenu matériellement durant toute cette formation au CESAG
- Nos remerciements vont à l'endroit de M. Gilbert BOSSA qui a consenti son temps à nous encadrer et à nous prodiguer des conseils très utiles.
- Nous remercions M. Moussa YAZI qui nous à prodiguer des conseils chaque fois que nous le sollicitons.
- Nous remercions M. Faye SARR, ACP de l'Hôpital Aristide Le Dantec qui n'a ménagé aucun effort à nous apporter toutes les informations pouvant nous être utiles.
- Nos remerciements vont à l'endroit de nos frères et sœurs : Yolande, Jocelyn, Mireille, Christian, Virgile, Diane, Floriane, Nestor et tous ceux qui sont proches d'eux pour nous avoir tout le temps apporté leur réconfort moral
- Nous remercions tous les agents de l'ACP et plus particulièrement : Virginie Gomis, Fatimatou Binetou SAMB, Fatou Binetou NDAO, Sanou DIAGNE, Selemba SARR, Gabriel GOMIS, Bamba CHEICK et tous les autres.
- Nous remercions toute la Direction de l'Hôpital Aristide Le Dantec
- Nous remercions particulièrement Annie APEDO de nous avoir soutenu moralement durant toute cette formation

- Nos remerciements vont également à l'endroit de nos amis : Akim, Armel, Sidoine, Sylvestre, Kafoui, Loren, Pamela, Charmelle, Olivier, Maïmouna
- Nous remercions également tous nos camarades de la troisième promotion de MPTCF
- Nous remercions enfin tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette formation et de ce mémoire

CESAG - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES SIGLES

HALD	: Hôpital Aristide Le Dentec
SYSCOHADA	: Système Comptable OHADA
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ACP	: Agent Comptable Particulier
CI	: Contrôle Interne
TVA	: Taxe sur Valeur Ajoutée
QCI	: Questionnaire du Contrôle Interne
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CMA	: Commission Médico-Administrative
SAF	: Services Administratifs et Financiers
SGBS	: Société Générale de Banques du Sénégal
CTB	: Coopération Technique Belge

FIGURES ET TABLEAUX

LISTES DES FIGURES

Figure N°1 : Schéma de la méthodologie d'analyse de la comptabilité Informatisée	26
Figure N°2 : Organigramme de l'Hôpital Aristide Le Dentec.....	35
Figure N°3: Organigramme du Service Agence Comptable Particulière.....	37

TABLEAUX

Tableau N°1 : Tableau de fiche signalétique.....	41
Tableau N°2: Grille d'Analyse des tâches de l'ACP.....	48
Tableau N3 : Tableau récapitulatif des risques à HALD.....	61

ANNEXES

ANNEXE 1 : RECU DE PAIEMENT.....	67
ANNEXE 2 : BORDEREAU DE VERSEMENT.....	68
ANNEXE 3 : QUITTANCE EN NUMERAIRE.....	69
ANNEXE 4 : QUITTANCE BANCAIRE.....	70
ANNEXE 5 : ORDRE DE PAIEMENT.....	71
ANNEXE 6 : ORDRE DE RECETTES.....	72

DESAG - BIBLIOTHEQUE

Table des matières

Rubriques

DEDICACES	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES SIGLES	iv
FIGURES ET TABLEAUX	v
ANNEXES.....	vi
TABLE DES MATIERES.....	vii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1^{ère} PARTIE : CADRE THEORIQUE DE L'ANALYSE DES RISQUES LIES A LA COMPTABILITE INFORMATISEE.....	7
Chapitre 1 : LES REGLES GENERALES EN MATIERES D'ORGANISATION DE LA COMPTABILITE.....	9
1-1 Principes comptables.....	9
1-2 Image fidèle.....	10
1-3 Le plan comptable.....	11
1-4 Les documents comptables.....	11
1-5 Formalités légales en matière des livres comptables.....	11
1-6 Les systèmes comptables.....	12
1-7 Les règles de tenue de la comptabilité.....	12
1-8 Les procédures comptables.....	12
Chapitre 2 : LA GESTION COMPTABLE DANS UN CADRE INFORMATISE...	14
2-1 Règle de tenu et de conservation des livres comptables.....	14
2-1-1 Règle de la continuité et de régularité de la tenue des écritures.....	14
2-1-2 Règle de l'irréversibilité et de l'inaltérabilité des écritures.....	14
2-1-3 Règles de constitution de trace d'écritures intelligibles et de conservation des supports informatiques.....	15

2-2	Règles de tenue des écritures en partie double.....	15
2-3	Découpage du traitement comptable en exercice comptables eux même découpés en périodes comptables.....	15
2-4	Règle relative à la passation d'écritures récapitulatives mensuelles.....	15
2-5	Plan comptable minimum normalisé.....	15
2-6	Structure, organisation et fonctionnalité du logiciel.....	15
2-7	Cadre et limites techniques.....	16
2-8	Les états de synthèse.....	16
 Chapitre3 : LES RISQUES LIES À LA COMPTABILITE INFORMATISEE.....		19
3-1	Les risques associés à l'organisation et à la gestion comptable.....	19
3-2	Les risques associés aux flux économiques de l'entreprise.....	21
3-3	Les risques d'ordre informatique.....	21
 Chapitre 4 - APPROCHE METHODOLOGIQUE.....		24
4-1	La prise de connaissance générale.....	27
4-2	Compréhension du système ;.....	27
4-3	La mise en évidence des facteurs et l'identification des risques.....	27
4-4	Identification des zones à risques.....	28
4-5	L'appréciation du système de contrôle interne.....	28
4-6	La vérification des fonctions de contrôle.....	29
4-7	L'analyse des forces et faiblesses	29
4-8	Les recommandations.....	29
4-9	Les outils	30
4-9-1	Les outils de diagnostic	30
4-9-2	Les outils de description.....	30
4-9-3	Les outils de collecte de l'information.....	31

Deuxième partie : ANALYSE DES RISQUES LIES A LA COMPTABILITE DE L'HÔPITAL ARISTIDE LE DENTEC.....	32
Chapitre 1 : Prise de connaissance de l'HALD et de l'ACP.....	33
1-1 Présentation de l'Hôpital Aristide Le Dente.....	33
1-1-1 Présentation, objectif et mission.....	33
1-1-2 Organisation et la gestion de l'Hôpital Aristide Le Dentec.....	34
1-2 Présentation et organisation de l'Agence Comptable Particulière.....	36
Chapitre 2 : La compréhension du système comptable.....	38
2-1 Organisation des tâches et travaux comptables.....	38
2-1-1 Organisation des tâches et travaux comptables dans la division de recouvrement	38
2-1-2 Organisation des tâches et travaux comptable dans la division de recouvrement.	39
2-1-3 Organisation des tâches et travaux comptable dans la division de la comptabilité	39
2-2 Les procédures comptables à HALD.....	41
2-3 La fiabilité de la comptabilité informatisée à HALD	43
Chapitre 3 : Résultats et analyses	46
3-1 L'évaluation de l'existant	46
3-1-1 Evaluation de l'organisation comptable à HALD.....	46
3-1-2 Evaluation du support informatique et de son environnement.....	52
3-2 Analyse des forces et faiblesses du contrôle interne.....	56
CHAPITRE 4 : LES RECOMMANDATIONS.....	63
4-1 Recommandations concernant l'organisation des taches.....	63
4-2 Recommandations concernant les procédures.....	63
4-3 Recommandations concernant les traces d'écritures.....	63
4-4 Recommandations concernant la sécurité informatique.....	63

4-5	Recommandations concernant la sauvegarde et l'archivage.....	64
4-6	Mise en application des recommandations.....	64
	Conclusion partielle.....	65
	CONCLUSION GENERALE.....	66

CESAG - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION GENERALE

L'évolution exceptionnelle de la technologie et le souci du dirigeant de disposer des informations en temps réel exhortent les responsables des entreprises à automatiser tous les services et plus particulièrement la comptabilité. Avec l'évolution du marché des affaires, les entreprises qui disposent de système d'information automatisée sont contraintes de répondre aux divers problèmes tels les problèmes de la qualification du personnel, d'organisation et de gestion, de matériels, de logiciels, de traitement de l'information et surtout de la sécurité c'est-à-dire de tout le système dans son ensemble. La gestion des systèmes informatisés a évolué avec le temps et a atteint tous les secteurs d'industrie tels que les industries hospitalières.

En gestion, le risque est omniprésent. Il conditionne la vie et la performance de l'entreprise. Comme tout concept d'apparence évidente et d'usage, celui du risque est difficile à cerner, sans doute particulièrement en comptabilité. L'analyse des risques liés aux déroulements des processus est devenue très prégnante dans les entreprises mais s'intéresse peu aux processus du système d'information comptable. Dans le cadre du système comptable informatisé, le risque est souvent imminent et est de manière générale lié à l'organisation et la gestion comptable, à la qualification des employés, à des insuffisances de contrôle interne, à l'aspect technique du logiciel, à la sécurité, à la situation sociale au sein de l'entreprise, à la sauvegarde et à l'archivage des pièces comptablesetc.

L'Hôpital Aristide Le Dantec (HALD) a, comme la plupart des entreprises hospitalières étatiques au Sénégal, automatisé sa comptabilité depuis les années 2000 et ce, dans le souci de faciliter le traitement des informations financières. Certes, cette automatisation a amélioré la qualité du traitement des informations financières, mais n'a sûrement pas empêché la comptabilité de s'exposer à des risques qui peuvent être d'ordre organisationnel, fonctionnel, informatique ou de sécurité environnementale.

Problématique

L'émergence des nouvelles technologies n'a épargné véritablement aucun domaine d'activité. Le souci des entreprises hospitalières à disposer l'information financière à temps, a motivé les responsables à automatiser les opérations des services financiers et plus précisément celles du service comptable. La mauvaise politique du système d'information, son formalisme et la médiocrité de la maîtrise de l'outil informatique créent des difficultés d'adaptation et une politique non conforme aux objectifs de l'organisation comptable.

Le problème de manque de compétence, la manipulation, la falsification ou l'altération de la comptabilité ou des documents comptables, le détournement d'actif, la suppression ou l'émission d'information, l'incidence de certaines opérations dans la comptabilité ou les documents, l'enregistrement d'opération sans fondement, l'application incorrecte de politique d'arrêté de compte, la présence des réseaux pirates, les dépassements budgétaires, l'équipement matériel obsolète et aux mains d'un personnel très peu qualifié, des employés mécontents ou malhonnêtes, le paramétrage incorrect des logiciels comptables et l'inexistence des procédures de contrôle, d'archivage et de sauvegarde sont quelques uns des problèmes liés à l'absence de gouvernance des systèmes comptables informatisés. On peut également tenir compte des problèmes de protection de l'environnement informatique contre les dommages potentiels dus au feu et à l'eau ou à d'autres risques environnementaux

De nos jours, la certification des états financiers passe par la sincérité et la régularité des comptes et non leur exactitude.

« L'objectif est de certifier l'image fidèle, donc la sincérité et non l'exactitude des compte » (Poisson : 2004). Cette régularité et cette sincérité ne sont rien d'autre que les résultantes d'une bonne gestion et d'une maîtrise des risques.

Depuis l'informatisation de l'Agence Comptable Particulier (ACP) de l'Hôpital Aristide Le Dantec (HALD), les outils nécessaires devant assurer la sécurité du support informatique, favoriser le contrôle afin de rassurer sur la régularité et la sincérité des comptes, sont pratiquement inexistantes. La non formalisation des procédures comptables,

l'environnement informatique non sécurisant, constituent autant d'éléments pouvant engendrer des risques, qui entacheraient la qualité de l'information comptable(régularité et sincérité des comptes)

Notre analyse des problèmes liés à l'informatisation du système comptable se basera sur les causes et les conséquences des risques comptables et informatiques.

Quelles en sont les causes ?

Au nombre des causes, on peut citer : les imputations dans des comptes inappropriés ; la mauvaise évaluation des immobilisations lors des inventaires ; le non respect des principes comptables, la mauvaise sauvegarde ; le mauvais archivage ; l'incompétence du personnel ; l'absence de politique de sécurisation de l'environnement informatique ; l'absence de procédure du back up.

De manière générale, les conséquences des risques dépendent de l'organisation et de la gestion comptable, du support informatique et de son environnement. Vu tout ce qui précède, nous pouvons en déduire quelques unes. Les plus récurrentes sont : le ralentissement ou l'arrêt du fonctionnement, les pertes de liquidité, les pertes de matérielles, les comptes biaisés, les états de synthèse irréguliers, la non certification des comptes, l'impossibilité de reconstitution des pièces détruites, le fichier des immobilisations erroné.

De ces causes et conséquences, nous pouvons dégager des solutions nécessaires à la gestion, la maîtrise, voire la réduction des risques associés à la comptabilité informatisée. Les solutions peuvent être réparties en deux catégories

La première catégorie concerne les solutions liées au contrôle interne:

- Le contrôle de l'introduction des données dans le système comptable,
- Le contrôle de l'accès et la conservation des données dans le système comptable,
- Le contrôle de l'exploitation des données dans le système comptable,
- La formation du personnel,
- La maîtrise des risques

Les divers points cités ci-dessus ne peuvent que concourir à la réduction des risques. L'amélioration du contrôle interne, l'utilisation de matériels appropriés, la disposition d'un personnel qualifié et la disposition d'un système de sécurité adéquat ne pourraient qu'améliorer la gestion des risques et assurer la continuité de l'exploitation

La seconde catégorie concerne essentiellement l'évaluation et l'examen de l'existant afin d'appréhender l'environnement dans lequel évolue le système comptable informatisé. Elle favorise la réduction certaine des risques de la comptabilité informatisée. Il s'agit au fait de la méthode d'audit par les risques de la comptabilité informatisée.

Quelle est la solution retenue ?

La solution que nous retenons pour l'Hôpital Aristide Le Dantec (HALD) est la deuxième c'est-à-dire la méthode d'audit par les risques. Cette solution nous permettra de revoir et d'analyser l'organisation comptable de HALD, la gestion comptable de l'HALD, le matériel comptable et informatique, les installations, la maintenance du matériel informatique, le logiciel comptable, la sécurité et les actions de contrôle à HALD.

De part la solution retenue, notre question principale de recherche est la suivante :

- **Comment peut on analyser les risques associés à la comptabilité informatisée afin qu'elle soit plus rassurante?**

Plus explicitement :

- Quels sont les risques comptables et informatiques ?
- Quelle est la démarche d'analyse des risques ?
- Quel dispositif à mettre en place pour la maîtrise de ces risques ?

La recherche des réponses à ces interrogations nous amène à étudier comme thème :

« L'ANALYSE DES RISQUE LIES A LA COMPTABILITE INFORMATISEE : CAS DE L'HÔPITAL ARISTIDE LE DANTEC »

Objectif du mémoire

L'objectif principal de notre étude sera de dégager et d'analyser les risques liés à la comptabilité informatisée de l'Hôpital Aristide Le Dantec (HALD). Cela permettra de ressortir à partir de ce fait les insuffisances liées à la qualité de la gestion comptable ainsi qu'à celle du contrôle interne.

Notre démarche consistera donc à :

- l'identification des risques en procédant à la description des composantes de la comptabilité de l'Hôpital Aristide Le Dantec (HALD) ;
- l'évaluation du contrôle ;
- l'analyse des forces et faiblesse du systèmes et du contrôle interne ;
- faire des recommandations.

Intérêt du mémoire

Intérêt pour l'HALD : Il s'agira de trouver un dispositif pour la maîtrise et la gestion des risques associés à leur comptabilité. Ce dispositif devrait leur permettre d'améliorer les dispositions et la gestion comptable et ainsi de redynamiser le contrôle interne afin que les comptes annuels soient réguliers et sincères

Intérêt pour nous : Venant de nous engager sur la voie de recherche en gestion, cet ouvrage nous permettra d'approfondir nos connaissances théoriques et nous préparera en même temps à nous spécialiser dans le domaine de gestion des risques comptables.

Intérêt pour le CESAG : CESAG étant l'une des meilleures écoles supérieures de la sous région, cette ouvre ne pourrait qu'enrichir la documentation de sa bibliothèque et permettre ainsi à ceux qui veulent se spécialiser en la matière de la consulter.

Plan de l'étude

Notre travail sera divisé en deux grandes parties:

La première partie portera sur la démarche théorique à suivre pour la détection et l'analyse des risques liés à la comptabilité informatisée (la revue de littérature).

La seconde partie est réservée pour le cadre pratique de l'analyse des risques liés à la comptabilité informatisée à l'Hôpital Aristide Le Dantec (HALD)

Enfin, après avoir proposé des recommandations aux Responsables de l'HALD, nous procéderons à la conclusion de notre étude.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE :
CADRE THEORIQUE DE L'ANALYSE DES
RISQUES LIES À LA COMPTABILITE
INFORMATISEE

Introduction

La qualité d'une comptabilité dépend généralement de son organisation, de sa gestion et de tous les contrôles nécessaires à sa bonne marche. L'organisation comptable nécessite le respect et l'application de certaines règles édictées par les normes internationales et reprises au niveau des actes uniformes et les plans comptables.

L'organisation de la comptabilité tenue au moyen de système informatique implique l'accès à la documentation relative aux analyses, à la programmation et à l'exécution des traitements, en vue de procéder aux tests nécessaires à la vérification des conditions d'enregistrement et de conservation des écritures.

L'insuffisance et l'absence de rigueurs dans l'application des règles et principes ainsi que les procédures constituent une porte ouverte aux risques comptables et informatiques. Pour ce faire, nous aborderons dans cette première partie l'organisation et la gestion de la comptabilité de manière générale et plus précisément dans un environnement informatique. Nous allons appesantir notre étude sur les risques probables et potentiels associés à la comptabilité. Nous proposerons à la fin de cette partie la démarche que nous adopterons pour l'étude des risques associés à la comptabilité de l'hôpital Aristide Le Dantec.

Chapitre1 : LES REGLES GENERALES EN MATIERES D'ORGANISATION DE LA COMPTABILITE

Introduction du chapitre

L'organisation et la gestion comptable sont régies par des règles très strictes. Les règles d'organisation et de gestion sont essentiellement élaborées afin de permettre à la comptabilité de sortir des états sincères et réguliers.

« De même que les règles comptables sont dominées par les principes, ces derniers sont dominés par un ensemble organisationnel qui assure, in fine, que la comptabilité n'est pas simplement un ensemble formellement parfait, mais qu'elle est effectivement le reflet de toutes les caractéristiques patrimoniales de l'entreprise. Cet ensemble organisationnel est constitué, en amont de la comptabilité, par un système de captation et de traitement des flux d'informations et, en aval, par un système de contrôle des procédures et des enregistrements comptables » Causin (2002 : 312)

Nous aborderons dans ce chapitre précisément, les règles générales en matière d'organisation de la comptabilité

1-1 Les principes comptables

Selon Sardi (1993 :37), « les principes comptables représentent un ensemble de conventions qui servent de référence pour déterminer les méthodes d'évaluation et de comptabilisation, et dont le respect est un élément essentiel de la sincérité des comptes ».

Le SYCOHADA a prévu 9 principes que sont :

La prudence : selon Caspard & Enselme (2002 :21), il est interdit de comptabiliser les produits non encore réalisés, mais obligatoirement les charges.

La permanence des méthodes : selon Langlois & Friederich (1998 :53), la règle appliquée au cours des périodes annuelles successives doivent rester la même afin de permettre la comparaison dans le temps de l'évolution de l'entreprise.

La correspondance bilan clôture – bilan d'ouverture : c'est un principe selon lequel, il est interdit d'imputer les charges et produits relatifs à des exercices précédents.

La spécialisation des exercices : les produits et charges sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis ou qu'elles sont engagées (IASB, N1 : paragraphe7)

Le coût historique ou le nominalisme : les biens acquis sont enregistrés à leur coût d'acquisition, à leur valeur vénale ou à leur coût de production (site : wikipedia.org ; encyclopédie libre)

La continuité d'exploitation : selon Caspard & Enselme (2002 :16), les règles d'évaluation doivent être fixées afin qu'on puisse se placer dans une optique de continuité.

La transparence : il s'agit de la conformité des règles et procédures en vigueur (Niang : 2002).

L'importance significative : est significative toute information susceptible d'influencer l'opinion du lecteur des états de synthèse (

La prééminence de la réalité sur l'apparence : les transactions et les autres événements doivent être enregistrés et présentés conformément à la nature et à la réalité financière (Niang, 2002 :

1-2 Image fidèle

« Même en l'absence de toute obligation comptable, des engagements de portage doivent faire l'objet d'une mention spéciale dans l'annexe pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du patrimoine » (site : lexinter.com, Revue Sociale)

1-3 Le plan comptable

Le plan comptable général constitue un cadre qu'il convient éventuellement d'adapter aux caractéristiques des divers secteurs d'activités tout en tenant compte de leurs particularités. Les normes prévoient une spécification et, ce suivant les activités de l'entreprise. (Angot« & al » 1994 : 25)

1-4 Les documents comptables

Selon J.O OHADA (2002:5), chaque entreprise doit disposer obligatoirement de quatre documents :

Le livre journal : selon Caspard & Enselme (2002 :35), « c'est un document qui enregistre de manière chronologique tous les mouvements affectant le patrimoine de l'entreprise ».

Le grand livre : il regroupe l'ensemble des comptes de l'entreprise. Il permet de les individualiser et de suivre les opérations les concernant. (Caspard & Enselme, 2002 :35)

La balance générale des comptes : selon Pige (2001 :118), elle résulte de la saisie des journaux. Les mouvements et les soldes doivent être justifiés.

Le livre d'inventaire : les comptes annuels sont transcrits chaque année sur le livre d'inventaire (OHADA, 2002 :5)

1-5 Formalités légales en matière des livres comptables.

La tenue de la comptabilité est assujettie à un certain nombre de formalités concernant les livres comptables.

Selon Sardi (1993 :41), le livre journal, le grand livre et le livre d'inventaire doivent être tenus sans blanc, ni altération d'aucune sorte. Le livre journal et le livre d'inventaire doivent être cotés et paraphés par le greffier du tribunal du commerce.

1-6 Les systèmes comptables.

Selon Garnier (1984 :408), le système comptable est un système organisé de registres ou documents permettant l'inscription chronographique des faits dès que la comptabilité en a connaissance. Il y a deux systèmes à savoir :

- Le système de journal unique caractérisé par l'existence d'un seul registre chronologique qui tient lieu et place du journal
- Le système centralisateur qui consiste au remplacement du journal unique par les journaux auxiliaires où tous les faits sont enregistrés puis récapitulés périodiquement. Les totaux récapitulés sont reportés dans le livre journal général puis au grand livre.

1-7 Règles de tenue de la comptabilité

Selon Sardi (1993 :42), les opérations doivent être enregistrées sur le journal, opération par opération et jour par jour. Néanmoins, les opérations de même nature, réalisées le même jour peuvent être récapitulées sur une pièce justificative unique. Tout enregistrement doit préciser l'origine, le contenu, et l'imputation de chaque donnée aussi que les références de la pièce justificative qui l'appuie. Le classement des pièces justificatives doit être prévu par le recueil des procédures comptables. Elles doivent être conservées pendant dix (10) ans

1-8 Les procédures comptables

Selon Caspard & Enselme (2002 :37), il est prévu dans l'organisation comptable une documentation décrivant les procédures et l'organisation comptable en vue de permettre la compréhension et le contrôle du système de traitement. Les éléments les plus importants sont : l'organisation de la fonction comptable (répartition des tâches); les intervenants extérieurs ¹ et le rôle de chacun ; le plan des comptes et la liste des journaux utilisés les systèmes et moyens comptables² ; les informations comptables

¹ Expert comptable, commissaires aux comptes, autres conseils

² Type de système ; classique, centralisateur... Moyens utilisés ; manuel, mécanique, informatique....

Conclusion du chapitre

L'organisation comptable reste l'élément primordial pour l'obtention d'une image fidèle de l'entreprise. De nos jours et surtout pour gagner du temps et de l'espace (moins de papeterie), les entreprises préfèrent procéder à la gestion comptable automatisée. Le nouvel élément qui est pris en compte n'est rien d'autre que le support informatique et sa fiabilité à produire des informations sincères et régulières.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 2 : LA GESTION COMPTABLE DANS UN CADRE INFORMATISE

Introduction du chapitre

Avec l'évolution des systèmes informatiques, la comptabilité a connu un essor. De nombreux logiciels comptables ont vu le jour. Le système comptable informatisé est autant organisé que le système manuel qui a été longtemps utilisé. L'organisation comptable informatisée en plus des règles d'ordre général, répond à d'autres règles directement liées à la fiabilité du matériel informatique.

Dans le souci de ne pas reprendre les règles générales en matière d'organisation de la comptabilité, nous allons aborder uniquement dans ce chapitre les règles liées à la fiabilité du support informatique.

2-1 Règle de tenue et de conservation des livres comptables.

Les documents comptables doivent être tenus avec une certaine rigueur et ce pendant dix (10) ans. Les données comptables doivent aussi figurer sur un document écrit et intelligible surtout lorsque le support n'assure pas l'inaltérabilité des données.

2-1-1 Règle de la continuité et de la régularité de la tenue des écritures

Selon Garnier (1984 :532), les écritures créées doivent être sans doublons et sans manquements, traduisant ainsi la continuité de l'exploitation, une continuité qui tient compte de l'inaltérabilité des écritures.

2-1-2 Règle de l'irréversibilité et de l'inaltérabilité des écritures.

Selon Causin (2002 :516), cette règle veut que tous les enregistrements apparaissent clairement et qu'ils soient inchangés

2-1-3 Règles de constitution de trace d'écriture intelligibles et conservation des supports informatiques.

Les documents tenus aux moyens informatiques et le traitement des données seront conformes au principe de la régularité (Conseil Fédéral Suisse : 2002)

2-2 Règles de tenue des écritures en partie double

Selon Sardi (1993 :42), la constatation comptable des pièces doit se traduire par deux mouvements équivalents et de sens contraires (débit – crédit).

2-3 Découpage du traitement comptable en exercice comptables eux même découpés en périodes comptables

Selon Angot (2004 : 61), le logiciel doit permettre de travailler sur deux exercices et de pouvoir découper l'exercice comptable en périodes comptables n'excédant pas la durée d'un mois. Les écritures doivent être introduites tout en respectant le principe de chronologie et de date d'imputation.

2-4 Règle relative à la passation d'écriture récapitulative mensuelle

« Les mouvements comptables sont récapitulés par période préalablement déterminée qui ne peut excéder un mois » (OHADA : 2002).

2-5 Plan comptable minimum normalisé

Selon Sardi (1993 :46), les écritures doivent être tenues selon un plan comptable normalisé, ce qui signifie qu'on ne peut utiliser des comptes qui ne relèvent pas des normes spécifiques du plan comptable normalisé.

2-6 Structure, organisation et fonctionnalité du logiciel.

Selon Langloi & Friederich (1998 :67), les logiciels permettent de créer une base de données comptables, dans laquelle sont mémorisées les lignes d'écritures comptables élémentaires. Le logiciel doit faciliter la consultation des comptes, la clôture périodique par le biais des validations, l'édition des journaux, de la balance et des états de synthèse.

2-7 Cadre et limites techniques

Selon Angot « & al » (2004 :92), il porte essentiellement sur le paramétrage ; la documentation, le chevauchement sur plusieurs exercices, le plan comptable normalisé, le nombre de période, le regroupement des écritures, la qualité technique.

La paramétrisation : Selon Lamy (1996 :23), c'est une ensemble de règles qui déterminent le fonctionnement du logiciel comptable.

La documentation : selon Ménard (1976 : 129), la documentation est très importante dans le système comptable informatisé. Elle doit non seulement faciliter l'utilisation, mais aussi les investigations.

La sécurité : selon Derrien (1991 :161), la sécurité est primordiale. Elle est d'autant physique (protection de l'environnement) que logique (protection des attaques externes et internes).

La maintenance : selon Faivre & Loreau (1995 : 151), la maintenance peut être exercée intérieurement comme extérieurement. Cette disposition dépend du choix d'acquisition du logiciel.

L'état et les documents légaux et extra légaux : Selon Derrien (1991 :69), le logiciel doit être en mesure de produire les états tels que :

- les journaux, les balances, les états de synthèse ;
- les déclarations de TVA, l'historique des comptes

2-8 Les états de synthèse

Les règles et normes comptables exigent la présentation des états de synthèse à la fin de chaque exercice comptable. Pour ce faire, il doit exister une corrélation entre le plan comptable et les comptes annuels.

*** L'inventaire annuel.**

L'inventaire annuel débouche sur l'établissement des états de synthèse. Ceux-ci se présentent selon un schéma dont les rubriques correspondent de manière systématique aux comptes de synthèse ou à la somme des comptes généraux. La logique recommande que les postes de l'inventaire soient subdivisés comme ceux du plan comptable.

Il convient de concevoir l'établissement du livre d'inventaire dans le sens d'un moyen de preuve des avoirs, des dettes et des engagements. Tous les documents de l'inventaire sont de forme libre et sont conçus et établis en fonction des impératifs de contrôle interne et externe des comptes selon les formules choisies par l'entreprise ou qui lui sont imposées en vertu de la loi ou de règlement. L'essentiel est que les documents puissent faire foi. La situation des inventaires prépare à l'établissement des états de synthèse tels que le compte de résultats et le bilan. (Garnier, 1991 :7)

*** Le compte de résultat.**

« Le compte de résultat fait apparaître les produits et charges, distingués selon qu'ils concernent les opérations d'exploitation attachées aux activités ordinaires, financière et hors activité ordinaires » (SYSCOHADA, article 31)

*** Le bilan**

« Le bilan présente à l'actif de manière distincte : l'actif immobilisé, l'actif d'exploitation attaché aux activités ordinaires, l'actif hors activité ordinaire et l'actif de trésorerie ; au passif : les capitaux propres et ressources assimilées, les dettes financières, le passif d'exploitation attaché aux activités ordinaires, le passif hors activité ordinaire et le passif de trésorerie » (SYSCOHADA, article 29)

Du bilan et compte de résultats, est établi le tableau financier des ressources et des emplois

*** Le tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE)**

« le tableau financier des ressources et des emplois de l'exercice fait apparaître, pour l'exercice, les flux d'investissement et de financement, les autres emplois, les ressources financières, et la variation de la trésorerie. » (SYSCOHADA, article 32)

* Les états annexés

« L'état annexé comprend tous les éléments de caractère significatif qui ne sont pas mis en évidence dans les autres états financiers et sont susceptibles d'influencer le jugement que les destinataires des documents peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'exercice

Il en est ainsi notamment pour le montant des engagements donnés et reçus dont le suivi doit être assuré par l'entreprise dans le cadre de son organisation comptable

Toute modification dans la présentation des états financiers annuels ou dans les méthodes d'évaluation doit être signalée dans l'état annexé » (SYSCOHADA, article 33)

Conclusion

La comptabilité informatisée est régie par des règles strictes. Ces règles prennent non seulement en compte les dispositions édictées par les normes comptables, mais aussi mettent un accent particulier sur la fiabilité du support qui n'est rien d'autre que l'outil informatique.

Le non respect des règles constitue une source de création de zone à risques. La détection des risques et leur maîtrise constituent les principaux éléments de la gestion des risques.

Quels sont alors ces risques ?

Chapitre3 : LES RISQUES LIES À LA COMPTABILITE INFORMATISEE.

Introduction

Comme toutes les structures de l'entreprise, la comptabilité peut aussi être menacée par d'énormes risques. En plus des risques organisationnels, on y dénombre aussi des risques directement liés au support informatique et à son environnement.

Selon Grand & Verdalle (1999 : 87), il y a trois sortes de risques spécifiques : les risques inhérents à l'entreprise, les risques liés à la qualité du contrôle interne et les risques liés à l'auditeur³.

Pour ce qui est de la comptabilité informatisée, les risques peuvent être dissociés en trois catégories à savoir :

- ⇒ les risques associés à l'organisation et à la gestion comptable
- ⇒ les risques associés aux flux économiques au sein de l'entreprise
- ⇒ les risques d'ordre informatique⁴

3-1 Les risques associés à l'organisation et à la gestion comptable

Nous avons pris le soin de montrer dans les chapitres précédents comment est ce que la comptabilité doit être organisée afin de produire des comptes sincères et réguliers. La comptabilité informatisée est régie par d'énormes règles. Son organisation et sa gestion passent ainsi donc par l'application de ces diverses règles. La mauvaise pratique de ces règles et ces principes expose l'entreprise à certains risques tels que :

* Les risques associés aux principes comptables

L'inobservation des principes comptables : l'image flatteuse de l'entreprise, l'impossibilité de faire des comparaisons au titre de deux (2) exercices ; la confusion des informations

³ Risque que certains objectifs du contrôle interne ne soient pas atteints

⁴ Risques liés au matériel, à la sécurité logique, physique, paramétrage, maintenance

concernant deux (2) exercices successifs ; la mauvaise évaluation des actifs immobilisés due au non respect ou une mauvaise application des principes du nominalisme ; l'impossibilité de justifier certaines règles dévaluation ; le manque de clarté, de bonne information, de la régularité et de la sincérité objective. (Site : wikipedia.com, Encyclopédie libre)

*** Les risques liés aux documents comptables**

Selon Caspard & Enselme (2002 :35), en comptabilité informatisée, les livres sont pour la plupart incorporés aux procédures programmées. Le logiciel comptable incapable de produire les documents comptables expose l'entreprise à des litiges avec l'administration et les auditeurs externes.

*** Les risques liés aux règles de tenue de la comptabilité**

Les normes et règles prévoient que les enregistrements se fassent de manière journalière, périodique, sans retard et de manière chronologique.

Selon Angot « &al » (2004 :56), le non respect de ces règles cause généralement les altérations et les effacements d'écritures facilitant ainsi le risque de fraude, de manipulations, voire de vol.

*** Les risques liés aux procédures comptables**

Le manuel des procédures comptables est un document précieux et indispensable pour la continuité de l'exploitation. Selon Caspard & Enselme (2002 :37), l'inexistence de ce document engendre des perturbations dans le fonctionnement de la comptabilité, créant ainsi une atmosphère d'irrégularité et d'insincérité des comptes.

*** Les risques liés à l'irréversibilité et l'inaltérabilité des écritures.**

Les deux principes sont très importants pour l'obtention de l'image fidèle exigée par les normes et les juridictions. Selon Causin (2002 : 517), la possibilité de la suppression des données et des écritures comptables déjà enregistrées entraîne des risques de fraude, de manipulation, de malversation, de destruction volontaire, etc.

3-2 Les risques associés aux flux économiques de l'entreprise

*** Les enregistrements et la gestion des flux économiques**

La comptabilité s'intègre totalement dans le système d'information générale de manière à déterminer si les conditions sont conformes aux règles et obligations légales auxquelles la tenue de la comptabilité est soumise.

Selon Angot « & al » (1994 : 165), les réalités économiques varient d'une entreprise à une autre. De manière générale, les risques communs et récurrents sont les suivants :

- l'omission volontaire ou involontaire de comptabiliser les charges et les produits,
- la comptabilisation volontaire ou involontaire des charges et des produits, dans des comptes inappropriés
- la mauvaise évaluation des stocks et actifs immobilisés
- la non conciliation des totaux des grands livre avec ceux de la balance générale des comptes
- la comptabilisation des charges et produits n'appartenant pas à l'exercice comptable indiqué.

*** Le reporting financier.**

Selon Pige (2003 :110), le reporting est l'ensemble des informations de gestion qu'un responsable rend disponible au niveau supérieur pour mesurer la performance. Un mauvais reporting ne peut donc être fatal pour la mesure d'une performance réelle. Les risques les plus courants et récurrents sont ceux de la non concordance de la comptabilité auxiliaire à la comptabilité générale, les écritures comptables inadéquates, des pertes significatives dues à des fluctuations de devises étrangères.

3-3 Les risques d'ordre informatique

Les risques informatiques sont les plus courants dans la comptabilité informatisée. Ils sont généralement liés à l'organisation informatique du service comptable. Les plus courants sont les risques liés à la sécurité physique et logique, à la maintenance et aux traitements.

* Les risques liés à la sécurité physique

Les risques physiques sont les plus fréquents. Selon Jenkins & Pinkney (1984 :229), « On protégera contre les accès non autorisés les fichiers qui ne sont pas connectés en les conservant dans un local fermé à clé séparé de la salle d'ordinateur et surveillé de préférence par un bibliothécaire à plein temps ».

Les risques les plus courants sont : les malversations perpétrées par des personnes étrangères au service, les interruptions dans le traitement ainsi que des pertes d'informations, la détérioration du matériel, ce qui pourrait compromettre la qualité des informations traitées, la perte de matériels causant ainsi, un ralentissement ou un arrêt des traitements de l'information comptable

* les risques logiques

Selon Maury (2002 :34), « Sécuriser les systèmes nécessite d'analyser les techniques employées par les pirates, de connaître leur outillage et d'étudier leur profil ». Les risques les plus courants concernent : l'attaque du matériel par des virus, le piratage des données de l'entreprise par des personnes extérieures, le trafic des données comptables au profit des entreprises concurrentes, l'erreur de manipulation de support, l'erreur de programmation, l'oubli partiel ou total d'une procédure, l'emploi pervers des procédures.

* Les risques du traitement en temps réel

Selon Jenkins & Pinkney (1984 :27), le traitement à temps réel se définit comme « la restitution des opérations au moment où elles sont saisies ». Les risques les plus courants concernent l'impossibilité de détecter les doublons en amont de tout traitement la non reconstitution d'une situation antérieure à un instant donné, la non reprise du traitement après incident.

* Les risques dus au traitement en temps différé

Selon Lamy (1996 :29), il s'agit de manière générale des encours de traitement qui sont difficilement repris en cas de panne. Les absences et les doublons ne sont pas décelables

dès la saisie. Les risques concernent les erreurs non décelables aussitôt mais avec le temps, au fil des traitements de correction.

*** Les risques inhérents à la maintenance**

Selon Derrien (1991 :213), il s'agit des insuffisances et difficultés rencontrées lors de l'exécution de la maintenance. Elle peut être interne ou externe. Les risques les plus courants portent sur l'inexistence de documentation concernant le logiciel, le non respect des termes du contrat.

*** Les risques inhérents aux paramétrages**

Selon Lamy (1996 :24), les risques associés aux paramétrages ont une influence directe sur le risque de traduction comptable. Au nombre de ceux on peut citer : la plage de référence amputée ou élargie, les erreurs de codification ou d'imputation, l'affectation dans une mauvaise période, les regroupements partiels, les calculs approximatifs ou faux, le court-circuit d'un traitement.

En dehors des risques informatiques cités ci-dessus, il faut aussi mettre un accent particulier sur les risques inhérents à la fraude informatique.

Selon Jenkins & Pinkney (1984 :306), les fraudes informatiques appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

Les détournements de fonds : fraude consistant à utiliser un traitement informatique pour s'approprier sans autorisation des éléments d'actif de la société,

L'informatique frauduleuse : fraude consistant à utiliser un traitement informatique pour confectionner des informations financières ne provenant pas d'opérations autorisées,

Les actions physiques : fraude consistant à violer les règles de sécurité pour voler les données ou des programmes, ou saboter le matériel informatique.

Les risques concourent énormément à l'irrégularité et l'insincérité des comptes. On ne saurait dresser la cartographie des risques à condition que l'on soit arrivé à les identifier de part les zones à risques.

Chapitre 4 - APPROCHE METHODOLOGIQUE.

Introduction

La gestion des risques de manière générale est une gestion fonctionnelle et est du ressort du contrôle interne. L'analyse des risques associés à la comptabilité informatisée passe par la compréhension du système d'information et l'évaluation des risques. L'évaluation et l'identification des risques constituent une étape particulière dans cette analyse.

Selon McNamen (site : camagazine.com), l'évaluation est une étape essentielle de la planification, de la vérification interne, tel que stipulé dans les normes à l'égard de la pratique professionnelle de la vérification interne.

Selon Labouze (1998) ; l'analyse peut être effectuée selon les étapes suivantes :

1^{er} étape : Prise de connaissance de l'entreprise en vue d'identifier les risques s'ils surviennent, avoir une incidence significative sur les comptes

2^{ème} étape : Appréciation du système de contrôle en vue d'identifier les zones à risques.

Le but de la première étape est de mettre en évidence les facteurs (structurels) des risques (généraux et particuliers) de l'entreprise.

Après avoir mis en évidence les facteurs de risques et identifié les risques possibles, on en déduit les zones à risque. Il est important maintenant de ne retenir que les zones significatives. Le but de la deuxième étape est de mettre en évidence les forces et les faiblesses du système de contrôle correspondant aux zones à risques en vue d'identifier les contrôles sur lesquels l'on pourrait s'appuyer.

Les techniques d'obtention des éléments que requiert la mise en œuvre du sondage sont de quatre ordres :

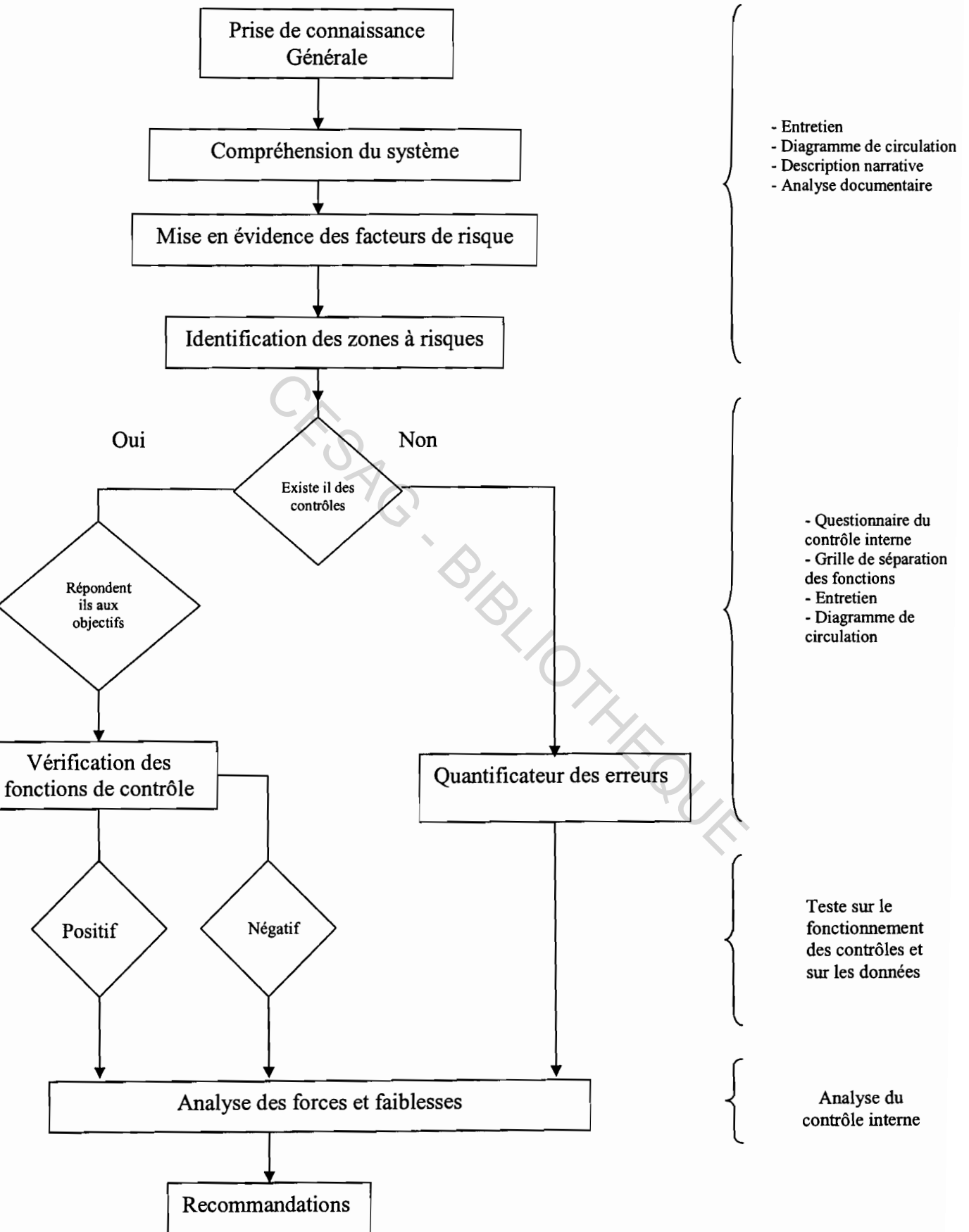
- l'observation physique,
- l'examen des documents reçus ou créés par l'entreprise,
- l'examen des écritures,

- le contrôle arithmétique (Labouze, 1998)

Le modèle d'analyse que nous avons retenu pour l'analyse des risques lié à la comptabilité informatisée se présente comme suit :

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Figure N°1 : Schéma de la méthodologie d'analyse des risques de la comptabilité informatisée



Source : nous même

4-1 La prise de connaissance générale.

Cette prise de connaissance consiste à déterminer les particularités de l'entreprise, son activité, son organisation afin de mieux identifier les risques pour mieux orienter nos travaux. Pour ce faire nous utiliserons les outils ci après.

- des entretiens avec quelques membres de la direction
- une analyse documentaire (états financiers, ou rapport de gestion, organigramme, textes réglementaires ou tout autre document qui pourrait nous être utile
- un questionnaire de prise de connaissance à un ou plusieurs agents les mieux indiqués pour nous fournir les informations dont nous avons besoin.

4-2 La compréhension du système.

L'objectif poursuivi ici est de comprendre le fonctionnement de tout le système d'information comptable. Les techniques que nous utiliserons sont :

- Un entretien avec l'Agent Comptable Particulier (ACP)
- Une prise de connaissance des organigrammes et des descriptions des fonctions de l'HALD et de l'ACP
- Une prise de connaissance des procédures propres à la fonction comptable de l'ACP
- Une analyse des liens entre la fonction comptable et les autres fonctions de l'entreprise
- Un examen du plan comptable utilisé à HALD
- Une prise de connaissance des procédures de gestion du personnel du service comptable de l'HALD
- Une observation du fonctionnement du service comptable

4-3 La mise en évidence des facteurs de risques et l'identification des risques

Il s'agira de mettre en évidence les facteurs structurels des risques directement liés à la comptabilité informatisée. Pour ce faire, nous utiliserons les techniques suivantes :

- des entretiens avec respectivement les responsables de la comptabilité, des services administratifs et financier, du personnel et toutes les personnes qui sont susceptibles d'intervenir dans le circuit du système d'information comptables,
- Une analyse documentaire afin de nous assurer de la fiabilité du système d'information (balance périodique, grand livre périodique, etc.)
- Une description narrative.

On procèdera ensuite à l'identification des risques après avoir mise en évidence les facteurs. Pour ce faire, on utilisera les mêmes techniques telles que :

- le plan de sécurité formalisant la stratégie de sécurité,
- les comptes rendus du gestionnaire de la sécurité,
- les procédures d'accès,
- les procédures de contrôle relatives à la protection de l'intégrité du système d'information comptable.

4-4 Identification des zones à risques

L'identification des zones à risques est réalisée à la suite de la mise en évidence des facteurs. Généralement, ce n'est qu'une déduction qui est faite à partir du moment où les risques et leurs facteurs sont connus.

4-5 L'appréciation du système de contrôle interne

Il s'agira de mettre en évidence les forces et faiblesses du système de contrôle interne correspondant aux zones à risques du système comptable informatisé. Cela nous permettra d'identifier les contrôles internes sur lesquels nous allons les plus nous appesantir. Il s'agit des points forts qui, bien que prévus, ne fonctionnent pas. Pour réaliser cette appréciation du système de contrôle interne, nous utiliserons certaines techniques :

- des entretiens avec divers responsables qui interviennent dans le système de contrôle tels que : le chef service de la comptabilité (ACP), le contrôleur de gestion, l'auditeur interne, les responsables des divisions du service de la comptabilité et de la division financière
- des diagrammes de circulation pour éclaircir les procédures comptables et de sécurité,

- des tests de conformité pour nous assurer de la compréhension des procédures qui sont décrites (suivi de quelques opérations pour chaque cycle qui sera abordé)

4-6 La vérification des fonctions de contrôle.

Il s'agira de s'assurer sur ce qui devrait être et non sur ce qui est. Nous essayerons de procéder à des tests d'existence qui consiste à sélectionner des données significatives pour vérifier que les étapes de traitement manuel et informatisé, de même que les procédures de contrôle fonctionnent comme décrite dans des diagrammes de circulation de l'information et les narratifs.

4-7 L'analyse des forces et faiblesses

L'objectif de cette étape est de distinguer les forces et les faiblesses de la comptabilité informatisée à HALD, à rechercher les risques éventuels liés à ces faiblesses et voir s'il y a des solutions de correction et d'amélioration. L'outil à utiliser est la feuille de synthèse de l'appréciation du contrôle interne et de l'organisation comptable.

Les risques associés à la comptabilité informatisée ne sont possibles qu'à condition que le contrôle interne(CI) soit défaillant et que l'organisation comptable n'ait été respectée tel qu'à prévu les normes comptables internationales en générale et celles de la sous région (SYSCOHADA) en particulier.

4-8 Les recommandations

A la suite de l'analyse des risques de part laquelle des forces et faiblesses seront dégager, nous nous évertuerons à faire des recommandations pour le renforcement des points forts, la maîtrise des points faibles ainsi que celle des risques potentiels et probables concernant la comptabilité de l'Hôpital Aristide Le Dantec (HALD).

Toute cette démarche n'est réalisable qu'à condition que les outils soient mis en pratique

4-9 Les outils

Il y a trois principaux outils nécessaires pour la réalisation de notre travail

4-9-1 Les outils de diagnostic

Les outils de diagnostic qui nous sont nécessaires sont :

- le tableau des forces et des faiblesses ;
- l'examen de l'évidence ;
- le test de conformité.

* Le tableau des forces et faiblesses

« Il donne une vue d'ensemble des forces et des faiblesses apparentes ou réelles par rapport aux procédures et règles existantes et aux résultats attendus » (ROUFF, 2001 :15)

* L'examen de l'évidence des contrôles

« Ils consistent à vérifier la matérialité des contrôles effectués au cours de la gestion des opérations » (CNCC, 1992)

* Test de conformité

« il consiste à sélectionner une transaction appartenant au circuit décrit et à suivre son exécution du début à la fin, afin de vérifier qu'il correspond à la description faite » (CNCC,1992 :48)

4-9-2 les outils de description

* Le diagramme de circulation

« Le diagramme de circulation permet de représenter la circulation des documents entre les différentes fonctions et centres de responsabilité, de décrire une vision complète du cheminement des informations et de leurs supports » (RENARD, 1998 : 200)

* L'organigramme fonctionnel

« il se caractérise par le fait que dans les cases, sont inscrits des verbes désignant des fonctions et non des noms de personne » (RENARD, 2004 :352)

4-9-3 Outils de collecte de l'information

* La question de prise de connaissance

« En audit, lorsqu'on parle de questionnaires, il s'agit des questions que l'auditeur doit se poser et non celles qu'il doit poser. Les questionnaires ont pour but d'appréhender l'organisation, les faits et les processus, de détecter les dysfonctionnements potentiels et d'en détecter la cause, de standardiser les méthodes ; de ne pas omettre les points importants à analyser » (ROUFF, 2001 :14). Il permet de conduire les entretiens

* Les entretiens

En tant qu'outils de collecte d'information, un entretien est défini selon ROUFF (2001 : 14) « c'est un échange verbal au cours duquel un auditeur pose des questions à son interlocuteur tout en s'interdisant le plus possible d'exprimer ses propres opinions »

* l'observation physique

« L'observation physique est un outil, à haut niveau de façon probante qui est utilisé pour confirmer l'existence d'un actif (stock, immobilisations corporelles, effets, espèce de caisse) » (ATH, 1991 : 206),

Conclusion partielle

En somme, l'organisation et la gestion comptable ne peuvent être parfaites que lorsque les contrôles qui y sont associés sont effectués avec toute la rigueur recommandée. Une analyse des risques s'impose car ce n'est plus l'exactitude des comptes qui importe le plus mais plutôt l'image fidèle c'est-à-dire la sincérité et la régularité (Poisson, 2004). La gestion des risques liés à la comptabilité informatisée est un concept nouveau, mais est d'actualité. Désormais, les contrôles sont plus adéquats par le nouveau concept d'audit par les risques

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DES RISQUES LIES À LA COMPTABILITE DE L'HÔPITAL ARISTIDE LE DANTEC (HALD)

CHAPITRE 1 : PRISE DE CONNAISSANCE DE L'HOPITAL ARISTIDE LE DANTEC ET DU SERVICE D'AGENCE COMPTABLE PARTICULIER

Introduction

Le système de santé au Sénégal connaît des disparités énormes quoi qu'il s'inscrive dans les normes définies par l'organisation mondiale de la Santé. La population démographique a connu une évolution rapide dans la région de Dakar obligeant non seulement les hôpitaux en général à étendre leurs services mais en particulier l'HALD à plus l'améliorer. Cette amélioration passe par une modernisation de la gestion, en dotant l'hôpital de nouvelles structures et de nouveaux moyens, indispensables et adéquats à la bonne marche de sa gestion.

1-1 Présentation de l'Hôpital Aristide Le Dantec (HALD)

Dans le souci de répondre aux besoins sanitaires et hospitalier des populations de Dakar et de ses environs, l'Etat depuis le temps colonial a compris la nécessité de mettre à la disposition des populations un centre hospitalier dont les prix des services puissent être à la hauteur de la population malheureuse.

1-1-1 Présentation, objectif et mission

Situé au sud de Dakar, sur l'avenue Pasteur vers l'extrémité du Cap Manuel, l'hôpital Aristide Le Dentec, comme bien d'autres formations sanitaires fut l'émanation d'une ordonnance royale de 1861 qui en son article 6, autorisait la création des hôpitaux dans les colonies françaises d'Afrique Noire Francophone. Sa superficie est de 6000 m² dont les $\frac{3}{4}$ sont occupés par les bâtiments médico-techniques administratifs de format pavillonnaire et éparpillé. Ils sont séparés les uns des autres par des allées bitumées et arborées permettant la circulation des malades d'un service à un autre.

Rappelons aussi, que l'HALD fait partie du CHU de Dakar, institution issue de la réforme hospitalière en France par l'ordonnance n° 58-1373 du 30- 1958, développée et modifiée par une série de décrets et arrêtés des 29 – 9 – 1960, 14 – 6 – 1963 portant son

organisation avec la bi-appartenance au Ministère de l'Éducation Nationale en tant qu'institution d'enseignement et de recherche médicale. La commission administrative, organe délibérant présidé par le Ministre de la Santé, se prononce sur les projets de budget, compte financier, leur fonctionnement, statuts règlement intérieurs et autre activité dudit Ministère.

De nos jours, l'HALD compte vingt et cinq services médico-techniques, huit services administratifs et un effectif de 1024 agents toutes catégories confondues. Depuis 1960, l'HALD comme d'autres formations sanitaires du Sénégal fait partie des établissements publics de santé à but non lucratif : décret 60-33 du 8 février 1960.

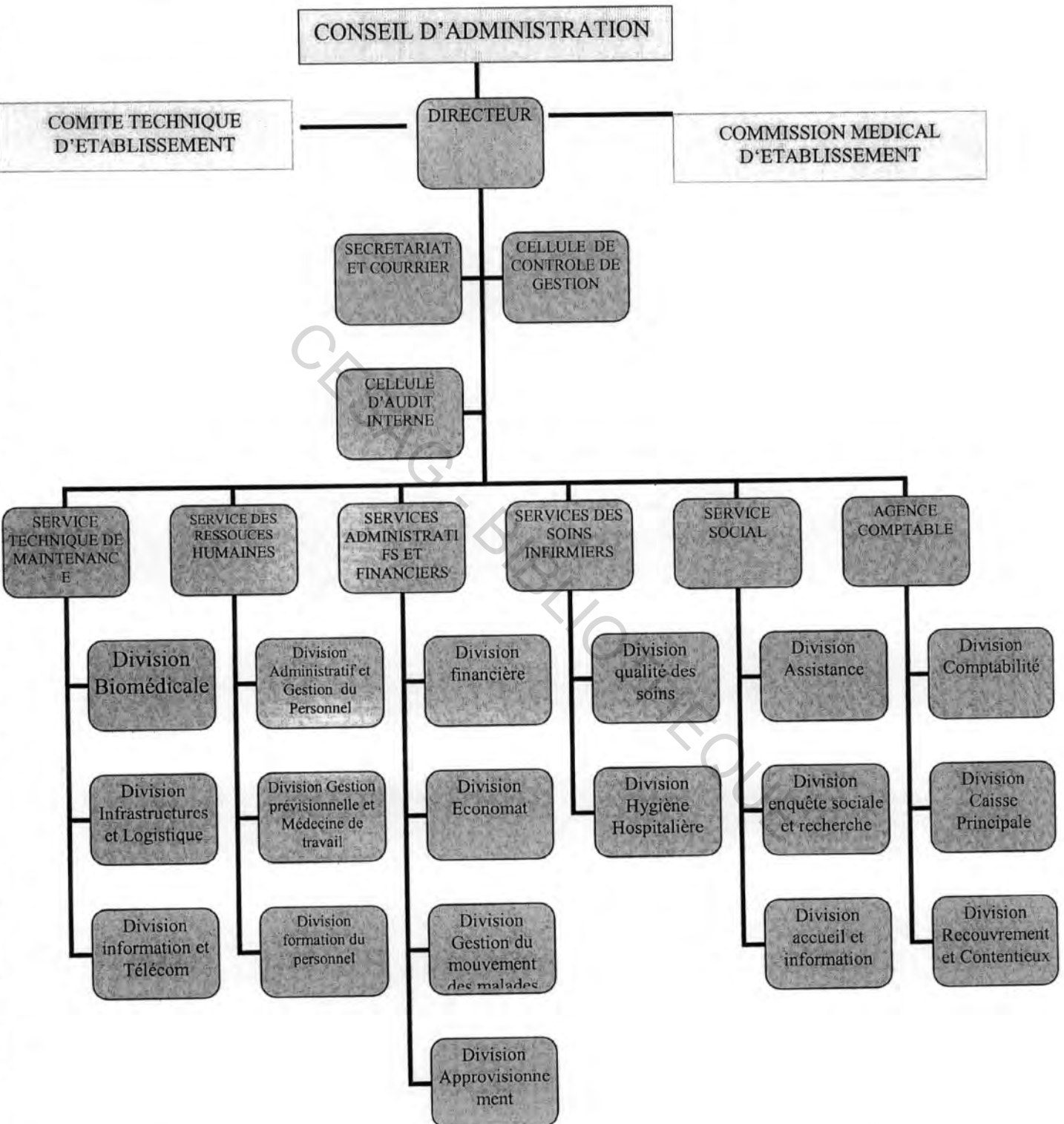
La mission essentielle est :

- L'amélioration de la santé des populations par des prestations de qualité et des actions d'informations d'éducation et de communication
- le développement des ressources humaines par la formation initiale et la formation continue des personnes et auxiliaires de santé.
- Le développement de la recherche et de la vulgarisation de ses résultats, leurs activités ne sont industrielles ni commerciales et relèvent en conséquence du droit administratif

1-1-2 Organisation de l'Hôpital Aristide Le Dentec.

L'organisation de l'Hôpital Aristide Le Dentec peut être schématisée par l'organigramme ci-après :

Figure N°2 : Diagramme de l'Hôpital Aristide Le Dentec



* **Au niveau stratégique**

Un directeur qui est nommé par décret après avis du Conseil d'administration, coordonne les activités de l'Hôpital et est coiffé par un Conseil d'Administration

Un staff de direction est composé de :

- cellule de Contrôle de Gestion
- cellule d'Audit interne
- la Commission médicale d'Etablissement
- la Commission Technique d'Etablissement (Coulibaly, 2004)

* **Au niveau hiérarchique**

Nous avons :

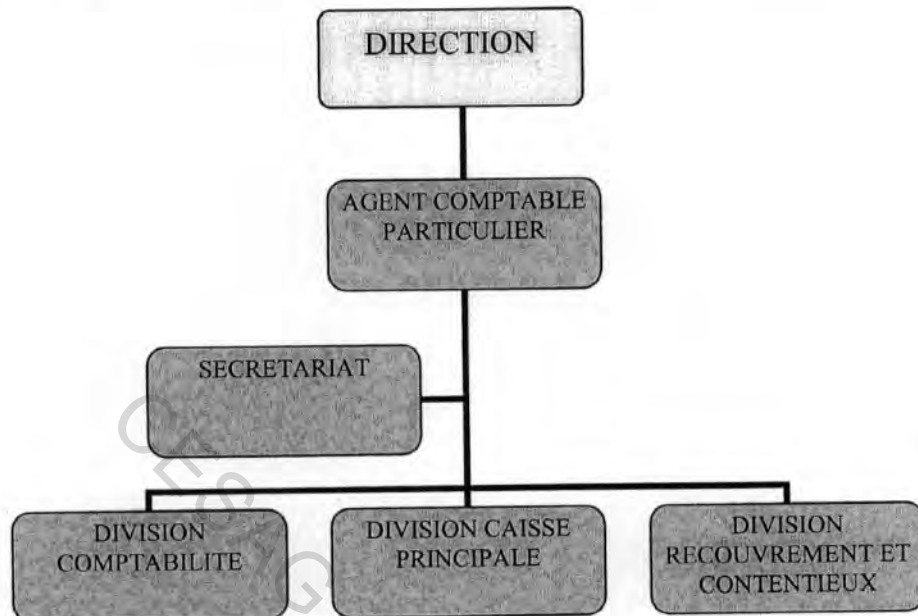
- ✓ Six services fonctionnels administratifs:
 - Service Technique de Maintenance
 - Service des Ressources Humaines
 - Services Administratifs et Financiers
 - Services des Soins infirmiers
 - Service Social
 - Agence comptable

Ces services sont répartis en des divisions qui sont pour la plupart du temps opérationnelles. En outre, il faut signaler aussi les services médicaux, chirurgicaux et médico-techniques qui sont au nombre d'une vingtaine. L'HALD est composé d'un personnel dont une partie émerge au budget de l'Etat. L'effectif du personnel est estimé à 1024 agents toute catégorie confondue dont la grande partie émerge directement au budget de l'hôpital

1-2 Présentation et organisation de l'Agence Comptable Particulière

L'Agence Comptable particulière (ACP) est un service qui relève directement de l'autorité de la Direction de HALD. Le service ACP est structuré comme suit.

Figure N°3: Organigramme du Service Agence Comptable Particulière



Source : HALD (2004)

L'organisation du Service comptable prévoit que :

- les recouvrements au comptant et à terme soient assurés par la division de recouvrement,
- la gestion de la trésorerie de la caisse soit assurée par la division de Caisse Principale,
- la gestion de la comptabilité générale soit assurée par la division de la Comptabilité

Conclusion

L'HALD et l'ACP sont structurés de façon à ce que chaque service et plus précisément chaque division ait une certaine autonomie. Cette indépendance ne peut que constituer une certaine force. La maîtrise des risques comptables et informatiques passe par leur détection et leur gestion, d'où l'utilité de comprendre obligatoirement le système d'information comptable et son organisation

Chapitre 2 : LA COMPREHENSION DU SYSTEME COMPTABLE

La compréhension du système comptable de l'Hôpital Aristide Le Dantec passe obligatoirement par la compréhension de la gestion des tâches, et de tout le système d'information comptable. Comme toute structure comptable qui se veut d'être sérieuse, le service ACP de l'hôpital Aristide Le Dantec, a l'obligation de transmettre aux autorités compétentes les états de synthèse de chaque exercice. Beaucoup d'outils sont utilisés pour effectuer les divers enregistrements.

La compréhension du système comptable nous amène à décrire les tâches comptables, l'organisation et la gestion comptable.

Pour ce faire, nous aborderons :

- l'organisation des travaux comptables des dans les diverses divisions du service de l'ACP (division recouvrement et des contentieux, division de la caisse principale et division de la comptabilité),
- les procédures comptables,
- les règles de la tenue de la comptabilité à HALD,
- les états de synthèse réalisés précédemment.

2-1 Organisation des tâches et travaux comptables

On ne saurait apprécier les travaux comptables sans pour autant connaître les travaux effectués en amont et en aval. Pour ce faire, nous nous évertuerons de présenter les travaux dans les diverses divisions du service de l'ACP. Il s'agit de :

- la division de recouvrement ;
- la division de la caisse principale ;
- la division de la comptabilité.

2-1-1 Les travaux comptables dans la division de recouvrement

La division de Recouvrement se charge du recouvrement au comptant et à terme. Les recouvrements s'effectuent contre reçus (annexe1). A la fin de la journée, toutes les informations sont récapitulées sur des bordereaux (annexe 2). Une situation récapitulative,

accompagnée de toutes les pièces est transmise à la comptabilité pour les opérations comptables les concernant.

2-1-2 Les travaux comptables à la division caisse principale

La division de caisse principale se charge de régler les dépenses immédiates de charges sociales⁵. Cette division comptabilise les charges salariales liées aux indemnités et primes accordées au personnel étatique et aux stagiaires.

2-1-3 Les travaux comptables à la division de la comptabilité

La division de la comptabilité est celle qui s'occupe de tous les autres travaux comptables. Les tâches concernent essentiellement les opérations de contrôle des pièces et d'enregistrements comptables, de rapprochement bancaire, de traitement comptable des comptes des tiers. Toutes les comptabilisations sont précédées des contrôles de validité des pièces.

Le suivi et la comptabilisation des recettes sont assurés par Fatou Binetou SAMB. Elle s'assure de la présence de toutes les pièces (doubles des factures de ventes, de prestation, les bordereaux de versement et les quittances, la situation récapitulative des recettes). Elle effectue un rapprochement des montants et procède à la suite à l'enregistrement comptable.

Pour ce qui est des dépenses d'achat, la procédure de contrôle est aussi obligatoire. Cette opération est généralement effectuée par Mlle Sanou DIAGNE mais peut être relayée en cas d'absence par Mme NDAO Fatou. Les factures et toutes les autres pièces constituant des dépenses sont obligatoirement accompagnées d'un « Ordre de paiement » (annexe 5), établi au SAF et plus précisément à la division financière. Il est procédé à l'enregistrement comptable après la vérification des toutes les pièces.

⁵ Indemnités, primes et salaires des agents recrutés par l'HALD et des agents de l'Etat

Les règlements des dettes fournisseurs sont assurés par des chèques établis par Mlle DIAGNE, signé par l'ACP M. (Faye SARR) et transmis aux fournisseurs par Mlle SAMB la secrétaire.

Les indemnités et primes diverses au profit des fonctionnaires de l'Etat et de certains employés, sont directement gérées et enregistrées par la division de la caisse principale (cf. 2-1-2). Pour ce qui est des salaires des employés engagés par l'HALD, leurs traitements sont pratiquement les mêmes que ceux des dépenses à l'exception des états des salaires qui constituent les pièces comptables maîtresses.

Les investissements sont suivis par la comptabilité matière. Mais, les constatations comptables⁶ des flux sont du ressort de la division de la comptabilité. Les procédures d'enregistrement sont les mêmes que celles des achats.

La gestion comptable de la trésorerie est assurée par Mme Fatou NDAO qui s'occupe essentiellement des encaissements et par Mlle DIAGNE qui gère les opérations bancaires. Un rapprochement bancaire manuel est exécuté tous les mois, ce qui conduit à l'ajustement comptable des opérations non encore prises en compte de part et d'autre

Les autres opérations comptables concernent celles des impôts et autres taxes (TVA, IPRES, CSS) et de l'analyse des comptes. Ces opérations sont exécutées par Mlle DIAGNE. L'analyse des comptes est généralement effectuée par M. Faye SARR (ACP) qui procède à un rapprochement des comptes à la balance périodique, afin de s'assurer de la régularité et de la sincérité de ces derniers

La description des tâches est présentée selon le tableau de fiche signalétique suivant :

⁶ Ecriture comptable

Tableau N°1 : Tableau de fiche signalétique

NOM & PRENOMS	FONCTION	TACHES
Faye SARR	Agent Comptable Particulier	<ul style="list-style-type: none"> - contrôles des opérations comptables - signataire des chèques - établissement des états de synthèse
Fatimatou Binetou SAMB	Secrétaire	<ul style="list-style-type: none"> - réception des courriers - réception téléphonique - transmission de chèque - gestion des carnets de reçu de paiement, de bordereau de versement, de quittance de paiement
Fatou Binetou NDAO	Secrétaire Administrative	<ul style="list-style-type: none"> - traitement fournisseurs - état de rapprochement bancaire - traitement TVA, IPRES, CSS - traitement salaires et charges sociales
Sanou DIAGNE	Comptable	<ul style="list-style-type: none"> - Mêmes tâches que celles de FATOU NDAO
Selemba SARR	Responsable Caisse principale	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la caisse principale - Gestion règlement des charges du personnel étatique, universitaire et de l'établissement
Virginie GOMIS	Responsable de la Division Recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> - gestion des recouvrements au comptant - gestion des recouvrements à terme - contrôles des recettes - gestion des comptes clients

Source : nous même

2-2 Les procédures comptables à l'HALD

Toute bonne organisation et gestion comptable repose essentiellement sur des procédures comptables de qualité. La non formalisation des procédures ne signifie pas l'inexistence des procédures mais constitue néanmoins une certaine faiblesse.

Après s'être entretenu avec les responsables des services administratifs et financiers, le contrôleur de gestion, l'auditeur interne, les agents de l'ACP (Mlle SAMB, Mlle DIAGNE,

Mme NDAO), nous nous sommes rendus compte que les procédures comptables existent bien mais ne sont pas formalisées.

Suite à notre observation, à notre participation effective, et des entretiens avec certains agents dans l'exécution de certaines tâches, nous pouvons résumer les procédures comptables aux lignes ci-dessous :

L'ACP dans le souci de faciliter les traitements comptables s'est doté d'un système informatisé. Les traitements comptables sont effectués en réseau composé de six (6) ordinateurs dont le serveur central. Dans le souci de nous rassurer sur la fiabilité des procédures programmées, nous avons personnellement travaillé sur l'une des machines.

Nous avons remarqué qu'on ne peut avoir accès au progiciel à partir d'un mot de passe qui est attribué lors du paramétrage du progiciel. Un numéro est affecté automatiquement par l'ordinateur à chacun des enregistrements comptable. Cet automatisme nous rassure sur le risque des doublons, ce qui signifie que la continuité de l'exploitation est assurée. Les enregistrements sont effectués sur la base de pièces comptables et surtout au jour le jour. Le contrôle des comptes et des enregistrement est assuré par le l'ACP M. SARR qui se rapproche de temps à autre des agents Mlle DIAGNE et Mme NDAO pour s'assurer de la fiabilité et de la sincérité de certains enregistrements et des comptes. Notre entrevue avec l'auditeur nous a permis de nous rendre compte, qu'aucune mission interne de contrôle des comptes n'est faite jusqu' à ce jours.

Il s'est déroulé un inventaire des actifs immobilisés au cours desquels les dates et les heures sont définies à l'avance (10h30mn à 14h/ jour). Les lieux et les matériels sont apprêtés à chaque fois que la commission de comptage se présente.

Les sauvegardes des informations comptables sont internes et sont procédées directement sur le disque dur du serveur. Quant aux archivages, ils sont faits pèle mèle. Personne n'est responsabilisé pour assurer la fonction d'archiviste. Les lieux d'archivage ne sont nullement sécurisés. Ils ne disposent pas d'alarme en cas d'incendie et d'inondation.

2-3 La fiabilité de la comptabilité informatisée à HALD

La gestion comptable à HALD se fait dans un cadre purement informatisé. Pour cette raison, elle est donc assujettie à certaines règles. Malgré que l'HALD soit une structure étatique, sa comptabilité suit les règles et les normes édictées par le plan comptable générale du SYSCOHADA.

Les procédures programmées incorporées au logiciel doivent permettre de répondre à toutes les dispositions prévues par les normes et les règles comptables.

Le logiciel SAARI 100 comptabilité utilisé est un progiciel qui respecte la plupart des règles prévues par les textes. Au nombre de ceux-ci, on peut citer :

La tenue des livres : nous avons seulement dû consulter les journaux créés pour le traitement comptable à HALD. Il s'agit du : journal des Reports à Nouveau, du journal de Caisse d'Avance Maintenance, du journal de Caisse d'Avance SAF, du journal de Caisse d'Avance Service Social, journal des Chèques à encaisser, journal de Caisse principale, journal ECOBANK, du journal Trésor Public, journal facturation client, du journal SGBS, du journal fournisseurs, du journal des recettes, du journal des opérations diverses, journal régularisation des comptes. Ces journaux sont imprimés à la fin de chaque mois par Mlle Sanou DIAGNE et sont classés et archivés dans des armoires.

La continuité et la régularité des écritures : il est affecté automatiquement des numéros aux écritures comptables. Elles sont donc sans doublon et sans manquement. L'impossibilité de créer des doublons et des manquements répond bien sur à la règle d'inaltérabilité des écritures. Cette situation exprime la continuité de l'exploitation.

L'irréversibilité et l'inaltérabilité des écritures : Le progiciel SAARI ne permet en aucun moment de modifier les composantes légales d'une écriture (numéro d'écriture, date d'imputation, code du journal) une fois paramétré. Les utilisateurs sont limités à la saisie et la lecture. Une procédure de maintenance est prévue par le progiciel en cas d'accident entraînant une interruption momentanée involontaire des fichiers.

Trace d'écriture intelligible et conservation des supports : Pour dérober à cette règle, les journaux centralisés sont imprimés tous les mois et classés. Les imprimés portent essentiellement les informations sur la date d'impression ainsi que le numéro et le nombre de page.

La tenue des écritures en partie double : c'est la règle selon laquelle il y a équilibre entre les comptes débiteurs et créditeurs utilisés. Le progiciel est à cet effet paramétré de sorte qu'en cas de non respect de cette règle, que l'opération soit automatiquement rejetée.

Découpage en exercices comptables et en périodes comptable : Le SAARI comptabilité exige lors du paramétrage de préciser la période de couverture. Il présente une spécificité ; celle de pouvoir travailler sur deux exercices en même temps avec la possibilité d'ouvrir un autre exercice sans avoir clôturé définitivement le précédent. Les journaux centralisés sont imprimés à la fin de chaque mois, ce qui stipule que la période comptable est d'un mois.

Le logiciel comptable (SAGE SAARI 100) : Le SAARI comptabilité est un progiciel qui est destiné à la création de toutes les opérations comptables. Il dispose de plusieurs modules ou fonctions. Les Modules utilisées par l'HALD sont les suivantes:

- **La création d'un plan comptable** : SAARI est logiciel qui offre à son utilisateur de créer un plan des comptes de son choix, ce qui a permis à l'HALD de disposer de son propre plan comptable lui permettant de faire les enregistrements comptables.
- **La gestion de la comptabilité de générale** : C'est un module qui permet de gérer la comptabilité générale, c'est-à-dire de faire des imputations, de présenter les grands livres, les balances générales des comptes ainsi que les états de synthèse comptables. Des journaux comptables peuvent être créés et conservés autant qu'il se peut. Les règles de tenue de la comptabilité informatisée sont respectées (écritures en partie double, irréversibilité et inaltérabilité, etc.)
- **La gestion de la comptabilité des tiers** : SAARI est un logiciel qui permet de créer des comptes de tiers directement.
- **La gestion budgétaire** : Ce module permet d'élaborer les divers budgets et de dégager les écarts à une période donnée.

- **Le rapprochement bancaire :** Ce module permet d'effectuer le rapprochement bancaire de manière manuelle ou automatique.
- **La recherche d'écritures :** Ce module permet d'effectuer des recherches d'écritures comptables.
- **L'édition des états :** Ce module permet d'imprimer les divers états sollicités.

SAARI offre la possibilité de transmettre les informations comptables par messagerie et de les enregistrer sur support informatique. Les procédures programmées du progiciel sont formelles sur le respect de la règle de la comptabilité en partie double. Le paramétrage du progiciel est exigeant sur la définition des exercices comptables et offre la possibilité d'avoir des exercices à cheval sur deux années civiles.

La sécurité : Nous avons essayé d'observer toutes les pièces dans lesquelles sont installés les matériels informatiques pour le traitement comptable. Malheureusement, l'HALD n'a pris aucune disposition concernant la sécurité. L'absence de déclencheur automatique en cas d'incendie, l'absence d'une politique de back up, l'isolement de la salle du serveur partiellement adopté constituent des éléments favorisant l'émergence des risques de sécurité physique

La maintenance : HALD a un contrat de maintenance avec une société informatique de la place. La maintenance est automatique. Le réel problème se pose au niveau de la qualité du service dont bénéficie HALD. Au cours de notre période à HALD, sur deux ordinateurs entretenus, il n'y a qu'un seul qui est vraiment fonctionnel. Jusqu'à ce que nous partions, il est resté inactif.

Conclusion

Le progiciel SAARI est un l'outil par lequel toutes les règles proposées par les normes sont respectées. C'est un outil qui présente une organisation exemplaire pour une tenue correcte de la comptabilité. L'insuffisance ne peut donc que être du fait de sa manipulation

Chapitre 3 : RESULTATS ET ANALYSES

Introduction

Les résultats et leurs analyses restent les éléments primordiaux dans la gestion des risques liés à la comptabilité informatisée.

Avant de parvenir aux résultats et à leurs analyses, il serait plus judicieux de procéder à l'évaluation de l'existant. Cette évaluation nous amènera à détecter les zones à risques. De ces zones, nous déduirons les risques, et voir la pratique du contrôle interne dans ces zones. Nous partirons de l'analyse des forces et faiblesses pour dégager les recommandations.

3-1 L'évaluation de l'existant

L'évaluation de l'existant consiste à dégager à partir de l'existant, les zones à risques. Pour ce faire, nous avons utilisé les outils de collecte des données tels que l'observation, l'entretien et les tests.

L'informatique étant un support de la comptabilité, nous avons préféré procéder à l'évaluation suivant deux axes :

- l'axe organisationnel de la comptabilité et du control de la gestion des flux économiques;
- l'axe du support informatique.

3-1-1 Evaluation de l'organisation comptable de l'HALD

Nous avons jugé opportun d'évaluer toutes les composantes de l'organisation comptable de l'HALD. De cette évaluation, se dégageront les zones à risques associées à ladite organisation. Il sera plus aisé de procéder à la suite à la déduction des risques proprement dits. Pour ce faire, nous allons évaluer l'organisation des tâches au sein de l'ACP, les procédures comptables, la tenue des livres comptables, la continuité et la régularité des écritures, l'irréversibilité et l'inaltérabilité des écritures, les traces d'écritures et la

conservation des supports, la période comptable, les écritures comptables en partie double, les principes comptables.

*** Evaluation de l'organisation des tâches au service de l'ACP**

Les contrôles de l'organisation et de la gestion comptable ont été effectués aux moyens d'analyse documentaire, d'observations physiques, d'interviews.

Notre analyse s'appesantira sur :

- le contrôle de l'organisation,
- le modèle de la gestion comptable dans son ensemble

Le service de l'ACP présente un organigramme montrant l'hierarchisation dans la gestion des décisions et des tâches. L'indépendance des divisions les unes des autres nous amène à signifier que les tâches sont précieusement réparties. D'où l'absence de cumul des tâches. Chaque division a des tâches spécifiées. Mais au sein des divisions et plus précisément à la comptabilité, il arrive que Mlle DIAGNE exécute les mêmes tâches que Mme NDAO, et ce en l'absence de celle-ci (tableau N°2)

Résultat : Nous déduisons de cette situation que Mlle DIAGNE devient des fois contrôleuse et exécutante. L'organisation des travaux comptables constitue une zone à risque mais de moindre degré. Nous pouvons alors déduire de ce fait que le risque qui est associé n'est que probable

Risques : le double emploi, inexactitude des comptes.

Tableau N°2 ; Grille d'analyse des tâches

N°	nature	Tâches	Mr Faye SARR	Mlle F. SAMB	Mlle S. SARR	Mme F. NDAO	Mme V. GOMIS	Mlle S. DIAGNE
1	Co	politique de l'organisation comptable	X					
2	Co	Administration de l'ACP	X					
3	EX	Réception des Pièces comptables		X				
4	EX	Traitement des bons de commande et factures achats				X		X
5	EX	Comparaison quittances- factures ventes				X	X	X
6	EX	Comparaison Ordre à Payer- Pièces justificatives				X		X
7	EN	Enregistrement aux Comptes Clients					X	
8	EN	Enregistrement aux Comptes Fournisseurs				X		X
9	EN	Enregistrement au journal des produits				X		X
10	EN	Enregistrement au journal des charges			X	X		X
11	EX	Rapprochement de la balance - compte collectif				X		X
14	Co	Tenue du journal OD	X			X		X
15	EX	Préparation des chèques				X		X
16	EN	Signature des chèques	X					
17	EX	Envoi des chèques		X				
18	EN	Enregistrement comptable des chèques et opérations bancaires				X		X

Légende : EN: Enregistrement EX: Exécution Co: Contrôle

Source : nous même

*** Les procédures comptables**

L'évaluation des procédures comptables nous amène à préciser de l'inexistence d'un manuel de procédure. Mais n'empêche, les procédures existent. Nos entretiens avec M. Faye SARR (ACP), le Responsable de la division financière, Mlle DIAGNE, Mme GOMIS Virginie et Mlle Selemba SARR, nous ont permis d'élaborer des diagrammes de circulation des procédures comptables que nous avons ensuite suivi par le test de validité.

Résultats : les procédures sont suivies avec beaucoup de rigueur. L'inexistence d'un manuel des procédures ne peut que créer des difficultés énormes au service de l'audit interne pour les missions de contrôle interne. Il y a aussi une absence de procédure de sauvegarde et d'archivage

De part ces résultats, nous pouvons signifier que les procédures comptables telles qu'elles sont administrées actuellement représentent une zone à risques.

Risques : pertes des pièces comptables, non respect de certains processus, impossibilité de mission de contrôle internes par l'auditeur,

* La tenue des journaux comptables

Nous avons consulté la documentation électronique du progiciel comptable SAARI utilisé par l'ACP qui notifie la possibilité de créer autant de journaux comptables qu'on l'aurait souhaité. Ayant participé personnellement aux travaux d'enregistrements comptables, nous avons profité de cette opportunité pour vérifier la sincérité des informations contenues dans la documentation.

Résultats : beaucoup de journaux sont réellement créés et sont automatiquement partitionnés périodiquement (mensuelle). Les journaux peuvent être édités et conservés autant qu'a prévu les juridictions et les normes comptables. Ces résultats nous amènent à déduire que la tenue des livres à HALD n'offre pas la possibilité de s'exposer à d'éventuels risques.

* La continuité et la régularité des écritures

Les numéros accordés aux imputations sont automatiques, donc sans doublon. Nous avons essayé d'affecter un numéro à une écriture que nous avons enregistrée nous même. L'opération a été automatiquement rejetée.

Résultats : l'impossibilité d'affecter un numéro quelconque prouve que les écritures sont régulières et continues. Nous déduisons à partir de ce fait que la continuité et la régularité ne représentent pas une zone à risques à HALD.

* L'irréversibilité et l'inaltérabilité des écritures

Nous avons essayé plusieurs fois d'effacer les *composantes*⁷ de certaines écritures, mais à chaque fois, le logiciel par le biais d'un message affiché à l'écran nous signifie l'impossibilité d'exécuter ladite action. Seulement, nous avons pu modifier le libellé, la date d'échéance mais encore que l'écriture n'est pas clôturée mensuellement. Dans le cas où l'écriture est clôturée, il devient impossible de le faire.

Résultats : impossibilité de détruire les composantes. La possibilité d'exécuter une modification quelconque du libellé, de la date d'échéance, etc. ne constitue pas véritablement une faille. Il convient à partir de ce fait de déduire que, ce logiciel offre la garantie en ce qui concerne l'irréversibilité et l'inaltérabilité des écritures. Nous en déduisons donc qu'il n'y a pas de risques d'inaltérabilité et d'irréversibilité à HALD.

* Trace d'écriture et conservation des supports

Nous avons sollicité les supports des journaux centralisés des mois précédant notre période d'étude à HALD, cette demande a été faite à l'endroit de Mlle DIAGNE qui nous les remis aussitôt. Nous avons à la suite, observé les lieux de conservation des pièces.

Résultats : les journaux sont classés et archivés mais à des endroits non rassurants en cas d'incidents Ces conservations n'offre vraiment pas la sécurité souhaitée. La conservation représente une zone à risque.

Risques : pertes des documents dues à un retrait malveillant par une personne extérieure au service de l'ACP ; malversations, vols des documents (probables), fraudes (probable).

* exercice comptable et période comptable

Dans le souci de nous rassurer de la fiabilité de l'information produite à partir du logiciel comptable SAARI de HALD, nous avons essayé de procéder à la réouverture de l'exercice

⁷ Numéro d'affectation d'écriture, date d'imputation

comptable précédent. Il nous a été impossible de le faire. Nous avons eu seulement la possibilité de consulter les informations. Les impressions étaient aussi possibles.

Résultats : le SAARI utilisé à HALD assure automatiquement le découpage de l'exercice comptable en période (mensuellement). Le progiciel comptable est tout à fait fiable. Il n'y a pas de risque probable ni potentiel.

* Les écritures comptables en partie double

Nous avons personnellement enregistré des écritures comptables. Le progiciel SAARI demande automatiquement légalité entre les comptes de débit et ceux du crédit lorsque celle-ci n'est pas respectée.

Résultats : le logiciel respecte assez bien cette règle d'écriture en partie double et rassure ainsi sur la régularité des écritures et des comptes. Il n'y a pas de risque possible pouvant lui être associé.

* Les principes comptables

Le test concernant les principes comptables a été effectué directement à partir des écritures. Nous avons essayé de voir si les états de synthèse concernant l'exercice précédent étaient conformes aux prescriptions des textes du SYSCOHADA. Nous avons suivi et ensuite effectué des imputations comptables (20 imputations), afin de nous rassurer si les principes comptables étaient mis en pratique. Nous avons demandé à Mlle DIAGNE : le bilan de l'exercice précédent, les journaux des achats et des ventes (3 mois précédents). N'étant pas resté jusqu'à la fin de l'exercice, nous n'avons pu vérifier la grande partie du reste des principes.

Résultats : les principes comptables sont respectés de manière permanente. Les plus courants sont : le principe de transparence (utilisation des comptes du plan comptable SYSCOHADA), le principe de spécialisation de l'exercice (charges et produits attachés à l'exercice en cours), bilan clôture - bilan ouverture. A HALD, les principes comptables

* La sécurité logique

Il s'agit de la sécurité liée au logiciel et plus précisément de sa fiabilité logique. Le progiciel SAARI utilisé par l'ACP est doté d'un paramétrage qui limite les accès intempestifs. Nous avons essayé d'ouvrir le fichier de l'exercice en cours à l'insu des agents afin de nous assurer de la sécurité d'accès. Il nous a été impossible de le faire. Nous avons contrôlé la mise à jour de l'antivirus et des pare-feux. Nous avons suivi la correction des fichiers en cours de traitement lors des interruptions involontaires ou volontaires de l'énergie électrique. Nous avons demandé aux agents de la comptabilité de HALD s'il y avait une procédure formalisée de restauration des données en cas d'incident. La réponse a été négative du simple fait qu'aucune procédure n'est pour le moment formalisée.

Résultats : les insuffisances se retrouvent d'une manière générale au niveau des mises à jour des antivirus et des pare-feux. Cette situation constitue un danger pouvant aller suite à une attaque (virus ou externe), à un blocage, voir une perte de toutes les informations comptables ce qui causerait des dommages à la continuité de l'exploitation. L'absence des nouveaux pare-feux peuvent faciliter la manipulation volontaire des informations comptables depuis l'extérieur du réseau. Il est à noter aussi l'absence d'une procédure formelle concernant la restauration des informations financières en cas d'incident.

Nous en déduisons que la sécurité logique n'est pas ce qu'elle devrait être et constitue à cet effet une zone à risques

Risques : les pertes des fichiers dues à une attaque quelconque de virus, une destruction volontaire des informations causée par des attaques externes, difficulté dans la restauration des informations en cas d'incidents.

* Le paramétrage du logiciel

Le paramétrage du logiciel SAARI à HALD est fait de telle sorte à assurer une certaine sécurité. Seuls, les agents de l'ACP ont accès aux divers modules du progiciel. Les dates de début et de fin des exercices comptables sont bien définies. Les numéros accordés aux imputations et la longueur des comptes du plan comptable normalisé sont définis de

manière automatique. Les agents à l'exception de l'ACP (Faye SARR) ne sont pas autorisés à modifier quoi que ce soit. Le directeur et l'auditeur interne sont les seuls à y avoir accès en tant que personnes externes au service de l'ACP.

Résultats : le paramétrage assure une certaine sécurité. Elle régleme la bonne marche du progiciel. Il est aussi impossible aux agents de l'ACP de modifier un quelconque paramètre sans autorisation. Cela rassure totalement sur la sincérité des informations traitées. Les présents résultats nous amènent à déduire que le paramétrage du logiciel constitue une zone plus ou rassurante donc sans risque.

*** L'archivage et la sauvegarde**

La sauvegarde des informations comptables constitue un élément crucial dans la gestion comptable informatisée. De manière générale, les sauvegardes sont assurées par un service informatique. Elles peuvent être internes, externe ou interne et externe à la fois. A l'Hôpital Aristide Le Dantec (HALD), les sauvegardes sont internes et sont effectuées directement sur le disque dur du serveur Nous nous sommes adressés à Mlle DIAGNE pour savoir si l'HALD dispose d'une procédure de sauvegarde. La réponse a été négative. En cas d'incident majeur, les informations comptables sauvegardées seront totalement perdues, créant ainsi une discontinuité de l'exploitation.

L'archivage à HALD ne suit par contre aucune règle. Les pièces sont archivées dans des lieux divers n'offrant aucune garantie de les récupérer en l'état.

Il nous a été donné de constater que certaines pièces comptables sont archivées dans des cartons placés dans une armoire située dans les enceintes de l'ACP (bureau de Mlle DIADNE, Mme NDAO, Mlle SARR). Cette situation nous amène à déduire que l'archivage ne suit pas une procédure précise même en l'absence d'une procédure formalisée.

Résultats : la sauvegarde est uniquement interne donnant la possibilité de perdre des informations définitivement et de ne les récupérer une fois perdues

L'archivage n'a été nullement suivi comme l'a prescrit les contrôles internes. Une absence de procédure est à la base d'un archivage qui se fait de manière pèle mèle entraînant des possibilités de pertes, de vols de pièces comptables et de malversations

Ces résultats nous amène à conclure que la sauvegarde et l'archivage tels qu'ils sont pratiqués à HALD représentent une zone à risques

Risques : Pertes de pièces comptables et d'informations comptables précieuses, impossibilité de reconstituer des informations comptables perdues lors d'un incident majeur, vols des documents comptables, Fraudes

* Les traitements en temps réel

La majorité des traitements informatiques se font à temps réel, et ce, dans le soucis d'éviter d'accumuler les informations à traiter et les erreurs lors des traitements. Ils évitent pour la plupart du temps des doublons dans les enregistrements. Ils permettent de reprendre le traitement aussitôt après un incident d'interruption d'énergie électrique. A HALD, les informations comptables sont traitées de manière automatique et suivant les procédures mises en place.

Résultats : les traitements à HALD sont automatiques et n'offrent aucune possibilité de créer une zone à risques. Nous en déduisons à partir de ce fait qu'il n'y a pas de risque.

* Les traitements à temps différé

Il s'agit des encours de traitement qui sont difficilement repris en cas de panne. Comme nous l'avons signifié précédemment, le SAARI dispose d'une procédure programmée de maintenance. La machine demande automatiquement de procéder à la maintenance du fichier à chaque interruption électrique. Cette maintenance, une fois effectuée nous ramène au point de départ de traitement. Cette situation évite à ce que des traitements soient effectués de manière différée, ce qui favorise la correction des erreurs survenues lors des pannes.

Résultats : le logiciel SAARI évite de part la maintenance d'effectuer des traitements à temps différés afin de corriger les erreurs commises lors d'une panne ou une interruption. De ces résultats, nous déduisons que Le traitement en temps différé ne constitue vraiment pas une zone à risques. Les risques du traitement à temps différé sont inexistantes.

* La maintenance

Le logiciel a été acheté auprès d'une entreprise informatique de la place. Nous avons à ce propos eu une entrevue avec les agents de la comptabilité, il en est ressorti que jusqu'à présent le logiciel n'a vraiment pas nécessité une certaine maintenance venant du vendeur. Les seules maintenances permanentes sont celles des ordinateurs. Après notre entrevue avec le responsable de la division financière, nous avons compris que c'est un contrat qui relie la société de maintenance à HALD, et ce après un appel d'offre de prestation de services.

Résultats : nous avons constaté que parmi les deux ordinateurs envoyés à la réparation, il n'y a véritablement un seul qui marche effectivement. Le second, jusqu'à ce que nous quittions continue de souffrir du même mal. On note néanmoins une absence de difficultés pour assurer la maintenance des matériels. Le seul risque dont nous pouvons faire cas est celui de la mauvaise qualité de la prestation de la maintenance

* Les opérations rétroactives

Il est arrivé plus d'une fois, surtout pour des raisons de recherche d'informations comptables, l'ACP demande aux agents (Mlle DIAGNE, Mme NDAO, Mlle SARR) de rouvrir un journal d'une période clôturée. Pour nous rassurer, nous avons ouvert le journal de caisse du mois de juin 2005, nous avons essayé de modifier une écriture.

Résultats : il nous a été impossible de modifier une écriture déjà validés, cela nous amène à déduire qu'il n'y a aucune zone à risques concernant les opérations rétroactives, donc il n'y a véritablement pas de risque.

La détection des zones à risque et la déduction de risques nous amène à une analyse des forces et des faiblesses du contrôle interne dans ces zones à risques.

3-2 L'analyse des forces et faiblesses du contrôle interne

Cette analyse concerne essentiellement les zones à risques. De cette analyse, nous dégagerons les forces et les faiblesses du contrôle interne afin de nous assurer du rôle du contrôle interne dans la gestion de ces risques.

*** L'organisation des tâches**

L'analyse des risques associés à l'organisation des tâches nous amène à dégager les forces et les faiblesses du contrôle interne concernant ladite organisation.

○ Forces

L'organisation du service de l'ACP de HALD est très bien formalisée et à chacun est conféré un rôle précis et bien défini. Les contrôles sont exécutés de manière générale à plusieurs niveaux, respectivement Mme GOMIS pour ce qui concerne les encaissements, Mlle SARR Selemba pour ce qui est des décaissements et Mlle DIAGNE pour ce qui concerne les opérations comptables.

○ Faiblesses

Certaines tâches qui ne sont dévolues à Mlle DIAGNE sont exécutées par Mme NDAO, et ce en son absence. Cette situation crée une certaine incompatibilité des tâches. Elle amène à conclure que le contrôleur peut devenir exécutant

*** Les procédures comptables**

○ Forces

Les procédures comptables sont appliquées de manière permanente dans l'exécution des tâches comptables. A chaque activité, est conférée une procédure donnée obligeant les agents au respect des processus à suivre. Les procédures de contrôle confèrent une certaine sincérité aux comptes.

○ **Faiblesses**

Le non formalisme des procédures n'arrange aucunement l'auditeur interne dans ses missions internes de contrôle, quand bien même que ces procédures sont respectées dans la totalité.

* **La tenue des journaux comptables.**

Les journaux comptables sont tenus selon les règles prescrites par les normes comptables. Cela ne représente pas une zone à risques à l'exception de l'absence des procédures formalisées en la matière.

* **Les traces d'écritures et la conservation des supports.**

Les risques dégagés concernent essentiellement les conservations.

○ **Forces**

Les procédures de détenir les traces des écritures sont suivies d'autant plus qu'à la fin de chaque mois, les journaux centralisés sont imprimés et classés.

○ **Faiblesses**

Les archivages sont faits dans des endroits n'offrant vraiment aucune sécurité, aucune garantie.

* **Les écritures comptables en partie double**

Cette ne représente aucunement un zone à risques. A partir de ce fait, nous n'allons pas appesantir notre analyse du contrôle interne sur cette rubrique.

*** Les principes comptables**

Pas d'analyse du contrôle interne du simple fait que cette rubrique ne représente vraiment pas une zone à risques.

*** La sécurité physique**

A HALD, la sécurité physique informatique constitue un véritable problème, d'où la nécessité de procéder à une analyse des forces et faiblesses du contrôle interne.

○ Forces

L'ordinateur servant de serveur est bien sûr installé dans une salle climatisée comme tous les autres ordinateurs du service de l'ACP. Les câbles sont toutes protégées par des goulottes empêchant des dommages volontaires qui pourraient entraver le bon fonctionnement du service.

○ Faiblesse

L'absence de procédures formelles ne permet pas aux agents de savoir l'attitude à adopter en cas d'accident. Les sauvegardes ne sont pas hors site, ce qui fait qu'en cas d'accident grave, il sera impossible de récupérer les informations. La salle du serveur n'est pour autant isolée empêchant ainsi une quelconque manipulation entraînant des déconvenues inestimables (blocage de tout le système, interruptions des activités comptables).

*** La sécurité logique**

La sécurité logique constitue également une zone à risques. Pour cette raison une analyse des forces et faiblesses du contrôle interne s'impose.

○ Forces

Le logiciel comptable SAARI utilisé à HALD dispose d'une procédure programmée de maintenance permettant d'éviter les doublons dans la suite de la reprise des opérations après une interruption volontaire ou involontaire.

○ Faiblesse

Il n'y a pas de procédures formelles de restauration des données comptables en cas d'un grave accident. Les antivirus et les pare-feux ne sont pas mis à jour, offrant ainsi la possibilité à des personnes étrangères au réseau local d'y entrer et de s'attaquer aux divers programmes entraînant une interruption, une destruction des informations, un dommage du matériel informatique.

* Le paramétrage du logiciel

Ne présentant aucune zone à risque, nous n'allons pas précéder à une analyse des forces et faiblesses du contrôle interne.

* La sauvegarde et l'archivage

La sauvegarde et l'archivage à HALD présentent d'énormes risques. Pour ce faire, nous allons procéder à l'analyse des forces et des faiblesses des contrôles internes.

○ Forces

Les sauvegardes sont effectuées lors des validations des écritures. C'est donc permanent, et cela permet de ne pas se retrouver dans une situation où des dommages pourraient empêcher de ne pas récupérer des fichiers encours.

Les archivages quant à eux, sont effectués dans une salle prévue en la matière. Ce qui respecte naturellement les prescriptions faites par les normes.

○ Faiblesses

Les sauvegardes ne sont qu'internes. En cas d'incident grave, il sera impossible de récupérer les informations comptables sauvegardées sur le disque dur du serveur. Cela va engendrer à coup sur une situation d'interruption de l'exploitation comptable. L'absence d'une politique de back up crée la situation selon laquelle, les agents ne sauront quelle attitude à adopter en cas d'un incident grave.

L'enclos servant d'archive n'offre aucune sécurité. L'archivage est fait de sorte à créer des difficultés lors des recherches des pièces comptables

Le non formalise des procédures permettant aux divers agents de savoir exactement quoi faire.

* Le traitement à temps réel, le traitement à temps différé

Les traitements à temps réel et à temps différé ne présentent aucunement des zones à risque. Pour ce faire, nous n'allons pas analyser les forces et les faiblesses du contrôle interne.

* La maintenance

L'absence des difficultés en maintenance prouve que ce dernier ne présente aucunement des zones à risques.

* Les opérations rétroactives

Les opérations rétroactives ne présentent en réalité aucune zone à risques. Nous en concluons que nous n'allons pas procéder à l'analyse des forces et des faiblesses du contrôle interne de cette rubrique.

Conclusion

L'évaluation, les résultats et l'analyse nous ont montré qu'à HALD, une partie de la comptabilité présente des zones à risques à grande échelle. Les zones à risques sont plus

rattachées à la sécurité informatique, à la sauvegarde, à l'archivage et à une infirme partie de l'organisation. Cette analyse nous conduit à une maîtrise des risques qui n'est possible qu'à condition que les recommandations soient prises en compte

Les risques peuvent être récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau N°3: Tableau récapitulatif des risques

Secteur	N° d'ordre	Risques
COMPTABLE	1	<u>Organisation des tâches</u> - double emploi ; - inexactitude des comptes
	2	<u>Procédures comptables</u> - Pertes des pièces comptables ; - non respect de certains processus ; - impossibilité de mission de contrôle interne ; - mauvaise comptabilisation. (Compte inapproprié ou erreur d'écriture)
	3	<u>Traces d'écritures et conservation des supports</u> - Perte de documents ; - malversations ; - fraudes ; - vols (retraits malveillants).
INFORMATIQUE	4	<u>Sécurité physique</u> - Pertes des informations et des documents ; - malversations ; - mauvaise utilisation des ressources et des secours (insécurité face au incident, accès peu contrôlés)
	5	<u>Sécurité logique</u> Pertes des fichiers et informations comptables (attaques virus et externe) ; - destruction volontaire des fichiers et informations comptables ; - difficultés de restauration des informations comptables (pas de politique de back up)
	6	<u>Archivage et sauvegarde</u> - Perte des documents et pièces comptables ; - perte des informations comptables ; - vols, - fraudes ; - malversations (pas de procédure d'archivage et de sauvegarde, mauvais arrangement des documents comptables)

Source : Nous même

CHAPITRE 4 : LES RECOMMANDATIONS

Introduction

Il est primordial après avoir analysé les forces et les faiblesses du contrôle interne de procéder à des recommandations. Ces recommandations permettront aux responsables de l'HALD de corriger les erreurs et de renforcer les acquis. Les recommandations amélioreront certes l'image fidèle que prône les normes comptables

4-1 · **Recommandations concernant l'analyse de l'organisation**

- Il faut redéfinir les tâches des agents afin d'éviter l'incompatibilité des tâches.
- Il faut faire respecter la séparation des fonctions incompatibles (exploitation et contrôle)
- Il faut prévoir la formalisation de la procédure d'organisation comptable.

4-2 **Recommandation concernant les procédures comptables**

- Faire la mise à jour des procédures comptables et procédant au même moment à leur formalisation

4-3 **Recommandations concernant les traces d'écritures**

- Elaborer correctement les procédures de classement des journaux comptables.
- Apprêter les lieux devant servir d'archive tout en accordant une grande importance par rapport à la sécurité des lieux,

4-4 **Recommandations concernant les sécurités informatiques**

- Elaborer des procédures formelles indiquant les attitudes à tenir en cas d'incidents graves,
- Faire un appel d'offre de prestations pour les sauvegardes hors sites,
- Faire installer des détecteurs de fumée, de chaleur et d'eau,

- Elaborer des procédures formelles de restauration des données
- Solliciter les services d'une société informatique de la place pour les mises à jour des virus et des pare-feux.

4-5 Recommandations concernant les sauvegardes et les archivages

- Elaborer les procédures de sauvegarde interne,
- Elaborer les procédures de sauvegarde externe,
- Elaborer les procédures d'archivage,
- Acquérir des armoires ignifuges,
- Elaborer une politique du back up.

De manière générale, nous retenons que les responsables de HALD doivent mettre un accent sur la protection des lieux où se trouve le matériel informatique contre les incendies, l'eau, etc., en cas d'incident, il serait difficile de récupérer les informations financières suite à un incident grave pour la simple raison que les sauvegardes ne sont pas faites hors site.

Nous proposons que l'HALD automatise les deux caisses principales (recettes et dépenses), cela faciliterait plus ou moins le travail et éviterait des erreurs probables.

Que des factures d'avoir soient désormais établies pour exprimer les remboursements effectués au profit des malades.

4-6 La mise en application des recommandations

Nous voudrions par ce travail proposer une mise en application des recommandations que nous avons faites précédemment.

L'HALD doit poursuivre dans cette politique de formalisation des procédures, ce qui permettra à l'audit interne d'être actif et efficace.

Il doit lancer un appel d'offre de prestation pour les sauvegardes et archivages hors site. Les fiches des postes existants doivent être revues et corrigées lors de la mission de la formalisation des procédures afin d'éviter à la longue des cumuls de postes et de fonctions.

Il faudra rechercher par le biais d'un appel d'offre les entreprises pour l'installation de déclencheurs automatiques en cas d'incendie ou d'autres incidents.

La direction doit avoir un projet de création d'un service informatique qui pourra assurer la sauvegarde et l'archivage interne des informations.

Conclusion

Notre analyse de la comptabilité informatisée de HALD porte essentiellement sur :

- l'organisation et la gestion comptable de HALD
- le matériel et l'environnement informatique de l'ACP

1- L'organisation et la gestion comptable

L'organisation de la comptabilité de HALD est plus ou moins parfaite malgré certaines imperfections telles que : les cumuls des tâches et fonctions, l'absence de manuel des procédures devant régir le bon fonctionnement du Service. Cela est lié au fait à l'absence de fiche de poste. Quant au manuel de procédure, son inexistence ne permet véritablement de pouvoir vérifier si les processus sont réellement respectés ce qui peut porter une certaine atteinte à l'image fidèle tant souhaitée.

2- Environnement et matériel informatique.

Le parc. Informatique du service de l'ACP est vieillissant, ce qui entraîne très souvent des pannes retardant ainsi le travail. Le problème le plus imminent concerne l'insécurité environnementale. Cette situation expose le service de l'ACP à un ralentissement ou carrément une interruption en cas d'incident majeur. C'est ce qui explique l'importance des risques informatiques. L'application des recommandations est donc nécessaire pour une assurance parfaite du bon fonctionnement dudit service.

ANNEXE 1

ANNEXE 1.

Ministère de la Santé
ETS PUBLIC DE SANTE
HOPITAL ARISTIDE LE DANTEC
AGENCE COMPTABLE

SERVICE

REÇU DE PAIEMENT N° 180 51

Reçu de M

Nature de l'acte :

Montant (en lettres) :

 Montant (en chiffres)

Nota : Reçu non valable sans le
cachet VISA de l'ACP

Dakar, le

SIGNATURE

HOPITAL ARISTIDE LE DANTEC
AGENCE COMPTABLE PARTICULIER

ANNEXE 3

BOULANCE EN NUMERAIRE		HALD/ACP		ORIGINAL			
NUMERO DATE ET CACHET	DEBIT COMPTE 5711	NATURE RECETTE	REFERENCE	N°	COMPTE CREDITE	MONTANT	DESIGNATION PARTIE VERSANTE
N° 0082251	Montant			1		M	La somme de
				2			
				3			
Date							

BOULANCE EN NUMERAIRE		HALD/ACP		ORIGINAL			
NUMERO DATE ET CACHET	DEBIT COMPTE 5711	NATURE RECETTE	REFERENCE	N°	COMPTE CREDITE	MONTANT	DESIGNATION PARTIE VERSANTE
N° 0082252	Montant			1		M	La somme de
				2			
				3			
Date							

BOULANCE EN NUMERAIRE		HALD/ACP		ORIGINAL			
NUMERO DATE ET CACHET	DEBIT COMPTE 5711	NATURE RECETTE	REFERENCE	N°	COMPTE CREDITE	MONTANT	DESIGNATION PARTIE VERSANTE
N° 0082253	Montant			1		M	La somme de
				2			
				3			
Date							

BOULANCE EN NUMERAIRE		HALD/ACP		ORIGINAL			
NUMERO DATE ET CACHET	DEBIT COMPTE 5711	NATURE RECETTE	REFERENCE	N°	COMPTE CREDITE	MONTANT	DESIGNATION PARTIE VERSANTE
N° 0082254	Montant			1		M	La somme de
				2			
				3			
Date							

BOULANCE EN NUMERAIRE		HALD/ACP		ORIGINAL			
NUMERO DATE ET CACHET	DEBIT COMPTE 5711	NATURE RECETTE	REFERENCE	N°	COMPTE CREDITE	MONTANT	DESIGNATION PARTIE VERSANTE
N° 0082254	Montant			1		M	La somme de
				2			
Date							

HÔPITAL ARISTIDE LE DANTEC
 SERVICE COMPTABLE PARTICULIER

ANNEXE 4

QUITTANCE BANCAIRE		NATURE RECETTE		REFERENCE	N°	COMPTE CREDITE	HALD/ACP	MONTANT	DESIGNATION PARTIE VERSANTE
NUMERO DATE ET CACHET	DEBIT COMPTE 5211				1				M
002001	Montant				2				La somme de
Date					3				

ORIGINAL

QUITTANCE BANCAIRE		NATURE RECETTE		REFERENCE	N°	COMPTE CREDITE	HALD/ACP	MONTANT	DESIGNATION PARTIE VERSANTE
NUMERO DATE ET CACHET	DEBIT COMPTE 5211				1				M
002002	Montant				2				La somme de
Date					3				

ORIGINAL

QUITTANCE BANCAIRE		NATURE RECETTE		REFERENCE	N°	COMPTE CREDITE	HALD/ACP	MONTANT	DESIGNATION PARTIE VERSANTE
NUMERO DATE ET CACHET	DEBIT COMPTE 5211				1				M
002003	Montant				2				La somme de
Date					3				

ORIGINAL

QUITTANCE BANCAIRE		NATURE RECETTE		REFERENCE	N°	COMPTE CREDITE	HALD/ACP	MONTANT	DESIGNATION PARTIE VERSANTE
NUMERO DATE ET CACHET	DEBIT COMPTE 5211				1				M
002004	Montant				2				La somme de
Date					3				

ORIGINAL

QUITTANCE BANCAIRE		NATURE RECETTE		REFERENCE	N°	COMPTE CREDITE	HALD/ACP	MONTANT	DESIGNATION PARTIE VERSANTE
NUMERO DATE ET CACHET	DEBIT COMPTE 5211				1				M
002005					2				

ORIGINAL

ANNEXE 4

ANNEXE 5

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE LA SANTE
ET DE LA PREVENTION
HOPITAL ARISTIDE LE DANTEC

ANNEXE 5

ORDRE DE PAIEMENT

Objet de la dépense :
Service :
Bénéficiaire :
Pièces Jointes :

Exercice :
Compte d'imputation :
Date :

Montant :
Précompte :
Net à payer :
EN LETTRES
.....
.....

Merci de règlement :

Date :

L'Agent Comptable Particulier

Le Directeur

ANNEXE 6

ANNEXE 6
ORDRE DE RECETTES

République du Sénégal

Ministère de la Santé de l'Hygiène
et de la Prévention

Hôpital Aristide Le Dantec

N° 003001

Exercice.....

Cpte d'imputation.....

Date :

Objet de la Recette : _____

Désignation des tiers : _____

Pièces jointes : _____

Montant _____

En lettres : _____

Mode Règlement _____

Date _____

L'Agent Comptable Particulier

CESAG - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

1. Hugues ANGOT, Christian FISCHER, Baudouin THEUNISSEN (2004) Audit Comptable Audit Informatique, Bruxelles : De Boeck Université, 238 pages
2. Hugues ANGOT, Christian FISCHER, Baudouin THEUNISSEN (1994) Audit Comptable Audit Informatique, Bruxelles : De Boeck Université, 233 pages
3. ATH (1991), financier, guide pour l'audit de l'information financière de l'entreprise, édition Clet
4. Bernard Caspard & Gérard Enselme (2002), Comptabilité Approfondie et révision, 5ème édition, édition LITEC, Paris, 614 pages
5. CAUSIN . (2002), le droit comptable des entreprises, édition Larcier, Bruxelles,
6. CNCC (1992), démarche et organisation de la mission générale, Tome 2 CNCC édition, page 378
7. CNCC (1992), appréciation du contrôle interne, CNCC édition RENARD (1997), Théorie et Pratique de l'audit interne, édition d'organisation, 383 pages.
8. Yann DERRIEN (1991), les techniques de l'organisation informatique, édition Dunod, Paris, 330 pages
9. Pierre GARNIER (1981), Comptabilité commerciale : comptabilité générale, édition Bordas Management, Paris, 532 pages
10. Bernard GRAND, Bernard VERDALL (1999), Audit Comptable et Financier, Edition economica
11. HALD (2002) Organigramme,
12. Brian JENKINS, Anthony PINKNEY (1984) Audit des systèmes et des comptes gérés sur informatique, Publi Union, 369 pages
13. LANGLOIS Georges, FRIDERICH Micheline (1998), comptabilité générale, Edition Foucher Paris, 503 pages
14. LAMY Jean Paul (1996), l'Audit et certification des comptes en milieu informatisé, éditions d'organisation, 128 pages
15. Jean Paul MENARD (1976), Automatiser le travail comptable, édition d'Organisation, Paris, 162 pages

16. Mor NIANG (2002), Comptabilité des Sociétés Commerciales, Comptabilité Approfondie, 2ème édition, 440 pages
17. Benoît PIGE (2001), Audit et contrôle interne, 2ème édition, édition EMS, 210 pages
18. RENARD Jacques (2000), Théorie et pratique de l'audit interne, 3^{ème} édition, édition d'organisation, 462 pages
19. RENARD Jacques (2004), Théorie et pratique de l'audit interne, 4^{ème} édition, édition d'organisation, 462 pages
20. SYSCOA (1996), Plan Comptable Général des entreprises, Edition FOURCHER, Paris
21. Antoine SARDI (1993), Audit et Inspection bancaire, tome 2 l'Audit comptable, édition AFGES, 462 pages
22. SARR Ababacar (2000), Audit Informatique

Mémoires

1. KONAN (2002) Evaluation du contrôle interne dans le cadre d'un audit légal en milieu informatisé,
2. Koudia COULIBALY (2004), Centre Hospitalier Universitaire, Structuration organisationnelle et communicationnelle, l'exemple de l'Hôpital HALD

Articles et sources internet

1. MAURY Laurent (Janvier 2002) ; *des « pots de miel » pour attirer les hackers*, décision micro réseau n° 910
2. ROUFF Jean Loup (février 2001) ; *des concepts et des mots*, audit n°153
3. ROUFF Jean Loup (avril 2001), *des moyens traditionnels toujours d'actualité* audit n°154
4. conseil fédéral suisse, Ordonnance concernant la tenue et la conservation des livres de comptes, <http://www.adm.ch/ch/f/ms/2:221-431.frpdf>

5. Encyclopédie, encyclopédie libre,
http://en.wikipedia.org/wiki/Famous_French_People, 25 avril 2005
6. cecurity.com, Le paramétrage, <http://www.cecurity.com/site/PubArt.php>, 22 août 2005
7. David McNamen, Qu'est ce qu'un risque,
http://www.camagazine.com/index.cfm/ci_id/28184/la_id/2.htm 12 Octobre
8. Robert Labouze, Place des sondages dans la demande d'audit par les risques,
http://www.webridge.fr/98/Qui_sommes_nous/CENTRE_FCP/SondagesFCP/Fiches%20de%20presentation/fiche_20.htm, 20 octobre 2005
9. Journal officiel de l'OHADA N° 10 4ème Année, Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les Etats-Partis au traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique,
<http://www.ohada.com/traite.php?categorie=2>, 10 août 2005
10. Michel Poisson, l'approche de l'audit par les risques, www.ccip.fr, 25 août 2005
11. Michel Poisson, de nouvelles approches du contrôle légal, www.ccip.fr, 25 août 2005
12. Revue Soc, 6 avril 1994, www.lexinter.com, 22 août 2005
13. Secrétariat du conseil de trésor du Canada, www.tbs-sct.gc.ca ; 29 Août 2005